Quatre-vingt-treizième année. — N° 28. Le Numéro : 0,20 NF Jeudi 2 Février 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Documents		Conseil économique et social
						Assemblée nationale	Sénat	Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
Métropole et Outre-mer	18 NF	35 NF	65 NF	40 NF	9 NF	22 NF	16 NF	30 NF	30 NF	8 NF
Etranger	27 NF	53 NF	100 NF	55 NF	12 NF	40 NF	24 NF	40 NF	40 NF	12 NF

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL comprend les avis et rapports.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, Paris (15e). — Tél. : FON 51-00

AVIS

Le « BULLETIN OFFICIEL DES DECORATIONS, MEDAILLES ET RECOMPENSES » n° 4 de 1961 parait ce jour. Prix 0,30 NF.

*** Les textes qui, dans le sommaire, sont suivis d'un asterisque seront edites en fascicules speciaux du format in-8° carré.**

En vente :

PRIMES ET PRETS A LA CONSTRUCTION

La Direction des Journaux officiels a procédé à une nouvelle édition, **mise à jour au 15 janvier 1961**, de la brochure **n° 1003**, qui réunit l'ensemble des textes actuellement en vigueur, publiés ou non au *Journal officiel*, concernant les **primes et prêts spéciaux à la construction**, les **logements économiques et familiaux**, les **prêts complémentaires à la construction consentis aux fonctionnaires** ainsi que les dispositions en vigueur relatives à **l'épargne-crédit.**

Cette brochure de 308 pages, de format in-8° carré, est mise en vente au prix de **8 NF** ou expédiée sans frais sur simple demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, Paris (15e).

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P.* 9063-13 *Paris*].)

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance (p. 1267).

(1 f.)

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERES D'ETAT

Décret du 28 janvier 1961 portant approbation du budget des îles Wallis et Futuna pour 1961 (p. 1267).

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

Arrêté portant nomination des membres du conseil de l'ordre des Arts et des Lettres (p. 1267).

Arrêté portant nomination (administration centrale) (p. 1267).

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES ALGERIENNES

Ordonnance n° 61-106 du 1er février 1961 autorisant la réquisition temporaire des terrains nécessaires à l'installation provisoire de logements destinés aux personnes évacuées de locaux impropres à l'habitation situés dans des agglomérations de Français musulmans (p. 1267).

Ordonnance n° 61-107 du 1er février 1961 concernant l'accès des Français musulmans d'Algérie à la fonction publique et leur participation au fonctionnement des services publics, des établissements publics et des entreprises nationalisées (p. 1268).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 25 janvier 1961 portant changements de noms (p. 1269).

Décret n° 61-78 portant règlement d'administration publique relatif à l'application aux magistrats de l'ancien cadre de la France d'outre-mer de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (rectificatif) (p. 1270).

Arrêté du 20 janvier 1961 fixant le taux de référence de l'émolument auquel ouvre droit l'enquête sociale effectuée par un service d'enquêtes sociales géré par une association privée habilitée en application de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 à 382 du code civil (p. 1270).

Arrêté du 27 janvier 1961 autorisant certains agents des services extérieurs de l'administration pénitentiaire à utiliser leur voiture automobile personnelle pour les besoins du service (p. 1270).

Arrêtés portant nominations, acceptation de démission et conférant l'honorariat:

Education surveillée (p. 1270).

Greffiers (p. 1270).

Officiers publics et ministériels (p. 1270).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Ordonnance n° 61-108 du 1er février 1961 autorisant l'exercice du droit de réquisition immobilière au profit des forces de police en déplacement pour le maintien de l'ordre (p. 1271).

Décret du 28 janvier 1961 portant désaffectation d'un édifice du culte (p. 1271)

Décret du 28 janvier 1961 approuvant l'érection d'un monument commémoratif dans la commune de Troyon (Meuse) (p. 1271).

Décret portant nomination de sous-préfets (p. 1271).

Arrêté du 22 novembre 1960 portant attribution de médailles des sapeurs-pompiers (p. 1271).

Arrêtés portant intégrations, reclassement et détachement (administration centrale et sûreté nationale) (p. 1271).

MINISTERE DES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée (p. 1273).

Citations à l'ordre de l'armée de mer (p. 1273).

Ordonnance n° 61-109 du 31 janvier 1961 relative à l'examen des exemptés et des réformés définitifs par les commissions de réforme (p. 1273).

Décret n° 61-110 du 28 janvier 1961 modifiant le décret n° 58-495 du 18 mai 1958 relatif au statut des personnels prêtant leur concours pour la défense intérieure du territoire métropolitain (p 1274).

Décrets portant promotion, nomination et affectation d'officiers généraux (armées de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 1274).

Décrets portant promotions dans le corps du contrôle de l'administration de l'aéronautique (p. 1275).

Décision portant promotions (troupes d'outre-mer) (rectificatif) (p. 1276).

Tableau de départ outre-mer du 1er février 1961 (p. 1276).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 61-111 du 28 janvier 1961 portant ouverture et annulation de crédits (p. 1272).

Arrêté du 1er février 1961 portant transfert de crédits (p. 1272).

Arrêtés portant nominations au conseil national des assurances (p. 1272).

Arrêtés fixant un cautionnement et portant nominations (agents comptables) (p. 1273).

Arrêtés portant réintégration et mise en disponibilité (institut national de la statistique et des études économiques) (p. 1273).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 21 décembre 1960 déclarant d'utilité publique l'acquisition par l'Etat d'un ensemble foncier sis à Aire-sur-l'Adour (p. 1283).

Arrêté du 11 janvier 1961 portant acceptation de la cession à l'Etat par la ville de Reims d'un terrain en vue de la construction d'une faculté des sciences (p. 1283).

Arrêté du 13 janvier 1961 relatif à la liste des écoles d'ingénieurs pour l'accès desquelles un concours spécial de recrutement sera organisé en faveur des élèves de l'enseignement technique (p. 1283)

Arrêté du 20 janvier 1961 fixant le nombre de places mises en compétition aux concours d'entrée en première année dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers organisés en 1961 (p. 1284).

Arrêté du 26 janvier 1961 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des fonctionnaires des services économiques (p. 1284).

Arrêté portant cessation de fonctions au cabinet du ministre (p. 1284)

Arrêté portant nomination du directeur du centre national des œuvres universitaires et scolaires (p. 1284).

Arrêté portant nomination du secrétaire général du centre des œuvres universitaires de Dakar (p. 1284).

Listes d'aptitude aux fonctions de maître assistant (rectificatifs) (p. 1284).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté portant nomination du président d'une section du conseil général des ponts et chaussées (p. 1285).

Arrêtés portant inscriptions à un tableau d'avancement, promotions, nominations, affectations, attribution de fonctions, détachements, acceptation de démission, admission à la retraite et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (aviation civile et ponts et chaussées) (p. 1285).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Décret du 28 janvier 1961 portant remplacement d'un membre du conseil d'administration des Houillères du bassin d'Aquitaine (p. 1286).

Arrêtés du 23 janvier 1961 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 1286).

Arrêtés du 27 janvier 1961 plaçant des mines dans la position de gisements ouverts aux recherches (p. 1287).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 1287).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté portant admission à la retraite (répression des fraudes) (p. 1286).

MINISTERE DU TRAVAIL

Arrêté du 20 janvier 1961 modifiant l'arrêté du 27 janvier 1960 portant fixation du taux des cotisations de sécurité sociale dues au titre de l'emploi des artistes du spectacle (p. 1288).

Arrêté du 20 janvier 1961 fixant forfaitairement le montant du gain journalier à prendre pour base de calcul des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales dues pour les ouvriers déménageurs du département des Bouches-du-Rhône (p. 1288).

Arrêté fixant le taux des cotisations forfaitaires à verser pour les personnes occupées par des particuliers dans les services domestiques, notamment en qualité de gens de maison, chauffeurs, femmes de ménage, lingères, couturières et blanchisseuses à la journée, à l'exclusion des concierges (rectificatif) (p. 1288).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté du 11 janvier 1961 autorisant l'acceptation d'un legs par le centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts (p. 1287).

Arrêtés portant affectations, mutation, détachement et mise en disponibilité (inspection de la population et de l'action sociale et inspection de la santé) (p. 1287).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêté portant constitution d'un groupement d'urbanisme (p. 1287).

Arrêté portant promotion (administration centrale) (p. 1287).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté du 27 janvier 1961 portant remise aux domaines d'une parcelle de terrain servant d'assiette à la nécropole nationale de Saint-Quentin (Aisne) (p. 1288).

Arrêté du 27 janvier 1961 portant remise aux domaines d'une parcelle de terrain ayant servi d'assiette au cimetière militaire britannique d'Inchy (Nord) (p 1288).

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Arrêtés portant attribution de médailles d'honneur des postes et télécommunications (p. 1288).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Convocation de commission (p. 1288).

Sénat. — Réunion de commission. — Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats (p. 1289).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de liège ouvré originaire et en provenance de l'Espagne et du Portugal (p 1289).

Résultats du tirage de la quatrième tranche de la loterie nationale 1961 (p. 1290).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaire (p. 1289).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux fabricants de produits pharmaceutiques (p. 1289).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la santé de la Drôme (p. 1289).

Avis de vacance d'un poste de sous-chef de section administrative à la direction départementale de la population et de l'action sociale du Morbihan (p. 1289).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la population et de l'action sociale de la Seine-Maritime (p 1289).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (2e semaine de 1961) (p. 1292).

Annonces (p. 1293).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance.

Le Président de la République a reçu le vendredi 27 janvier 1961 successivement :

Son Excellence M. Bokar N'Diaye, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Mali.

Son Excellence M. Jan Ruiter Jordaan, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Union de l'Afrique du Sud.

Son Excellence M. Hans G. Andersen, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Islande.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERES D'ETAT

Décret du 28 janvier 1961 portant approbation du budget des îles Wallis et Futuna pour 1961.

Par décret en date du 28 janvier 1961, est approuvé le budget des îles Wallis et Futuna, arrêté en recettes et en dépenses, pour l'exercice 1961, à la somme de 13.220.773 F C. F. P.

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES

Conseil de l'ordre des Arts et des Lettres.

Par arrêté du 7 novembre 1960, abrogeant l'arrêté du 5 mai 1957, ont été nommés membres du conseil de l'ordre des Arts et des Lettres, pour cinq ans, à compter du 1er janvier 1960, les personnalités dont les noms suivent :

M. le professeur Pasteur Vallery-Radot, de l'Académie française, membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.

M. Bourrel (Vincent), procureur général près la cour des comptes, président du conseil d'administration de la maison nationale de retraite des artistes.

M. Cain (Julien), membre de l'Institut, directeur général des bibliothèques de France.

M. Carlu (Jacques), membre de l'Institut, architecte en chef, conservateur du palais de Chaillot.

M. Dorgelès (Roland), de l'académie Goncourt.

M. Escande (Maurice), administrateur général de la Comédie-Française.

Me Garçon (Maurice), de l'Académie française.

M. Janniot (Alfred), sculpteur.

M. Julien (A.-M.), administrateur général de la Réunion des théâtres lyriques nationaux.

M. Loucheur (Raymond), compositeur, directeur du Conservatoire national supérieur de musique.

Administration centrale.

Par arrêté du 26 janvier 1961, M. Schmerber (Jean-Marie), administrateur civil de 1re classe, est nommé sous-directeur à l'administration centrale du ministère d'Etat chargé des affaires culturelles, à compter du 1er janvier 1961.

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES AFFAIRES ALGERIENNES

Ordonnance n° 61-106 du 1er février 1961 autorisant la réquisition temporaire des terrains nécessaires à l'installation provisoire de logements destinés aux personnes évacuées de locaux impropres à l'habitation situés dans des agglomérations de Français musulmans.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de la construction,

Vu la loi n° 60-101 du 4 février 1960 autorisant le Gouvernement à prendre, par application de l'article 38 de la Constitution, certaines mesures relatives au maintien de l'ordre, à la sauvegarde de l'Etat, à la pacification et à l'administration de l'Algérie ;

Vu l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 portant réforme des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu l'ordonnance n° 59-63 du 6 janvier 1959 relative aux réquisitions de biens et de services ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Ordonne :

Art. 1er. — Jusqu'à une date qui sera fixée par décret, il pourra être procédé, en vue de l'édification de constructions provisoires destinées au relogement temporaire de personnes évacuées de locaux impropres à l'habitation situés dans des agglomérations de Français musulmans, à la prise de possession totale ou partielle de terrains nus ou ne comportant que des bâtiments vétustes.

Cette prise de possession se fera, à défaut d'accord amiable, par voie de réquisition d'usage au bénéfice d'une collectivité locale, d'un établissement public ou d'une société d'économie mixte.

Art. 2. — L'ordre de réquisition formulé par écrit sur le fondement de la présente ordonnance est délivré par le préfet dans les conditions fixées par le décret prévu à l'article 11 ci-dessous, pour une durée maximum de trois ans, susceptible de deux prorogations dont chacune ne peut dépasser un an.

Art. 3. — Les indemnités dues au prestataire doivent uniquement compenser la perte matérielle, directe et certaine que la réquisition lui impose. L'indemnité de réquisition est évaluée au jour de la prise de possession du bien.

Les conditions dans lesquelles les indemnités pourront être revisées sont fixées par le décret prévu à l'article 11 ci-dessous.

Art. 4. — Les indemnités sont à la charge du bénéficiaire de la réquisition et leur règlement est garanti par l'Etat dans les limites et conditions qui sont fixées par décret.

Les accords amiables intervenus entre l'Etat et le prestataire en vue du règlement des indemnités non payées par le bénéficiaire dans les conditions prévues audit décret sont opposables à ce dernier.

Art. 5. — Pendant la durée de la réquisition, le propriétaire peut exiger du bénéficiaire l'acquisition de son terrain à un prix fixé, à défaut d'accord amiable, comme en matière d'expropriation, compte tenu de son état au jour de la réquisition.

Art. 6. — Les terrains acquis comme il est dit à l'article 5 peuvent être cédés conformément aux dispositions de l'article 41 de l'ordonnance du 23 octobre 1958 susvisée, à toute personne de droit public ou privé.

Art. 7. — Il est procédé, au moment de la prise de la possession et en fin de réquisition, à un constat des lieux afin d'établir les dégradations, transformations ou augments éventuels consécutifs à la réquisition.

Art. 8. — Le bénéficiaire est réputé propriétaire des constructions édifiées sur le terrain réquisitionné pendant la durée de la réquisition.

A l'expiration de la réquisition, ces constructions font l'objet d'un transfert de propriété au nom du propriétaire du terrain sous réserve du paiement d'une indemnité de plus-value, à moins que ce propriétaire n'opte pour la remise des terrains dans leur état antérieur sans pouvoir toutefois exiger le rétablissement des constructions vétustes qui auraient été démolies ni la destruction des travaux d'utilité sociale, tels que drains et adduction d'eau.

Art. 9. — En cas de besoin, le préfet peut utiliser la force publique pour libérer le terrain de tous occupants au moment de la prise de possession dudit terrain et au moment de la restitution en fin de réquisition.

Art. 10. — L'ordonnance susvisée du 6 janvier 1959 est applicable dans tous les cas qui ne seraient pas réglés par la présente ordonnance.

Art. 11. — Un décret contresigné par le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, le ministre de la construction, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat aux finances fixe les conditions d'application de la présente ordonnance.

Art. 12. — Le Premier ministre, le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la construction et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,
LOUIS JOXE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
EDMOND MICHELET.

Le ministre de l'intérieur,
PIERRE CHATENET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le ministre de la construction,
PIERRE SUDREAU.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Ordonnance n° 61-107 du 1er février 1961 concernant l'accès des Français musulmans d'Algérie à la fonction publique et leur participation au fonctionnement des services publics, des établissements publics et des entreprises nationalisées.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, du ministre délégué auprès du Premier ministre, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu la loi n° 60-101 du 4 février 1960 autorisant le Gouvernement à prendre en application de l'article 38 de la Constitution certaines mesures relatives au maintien de l'ordre, à la pacification et à l'administration de l'Algérie ;

Vu l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 édictant des mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois publics de l'Etat, ensemble l'article 7 de la loi n° 59-1480 du 28 décembre 1959 relative à la promotion sociale en Algérie et assurant par des mesures exceptionnelles la promotion des Français musulmans ;

Vu l'ordonnance n° 58-1017 du 29 octobre 1958 élargissant les mesures destinées à favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie aux emplois des cadres algériens et des collectivités locales d'Algérie ;

Vu le décret n° 49-515 du 11 avril 1949 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les emplois réservés en Algérie ;

Vu la loi du 26 avril 1924 assurant l'emploi obligatoire des mutilés de guerre modifiée, notamment par le décret n° 55-689 du 20 mai 1955 ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Ordonne :

Art. 1er. — Le délai prévu à l'article 7 de la loi n° 59-1480 du 28 décembre 1959 pour la remise en vigueur des dispositions de l'article 5 de l'ordonnance n° 58-1016 du 29 octobre 1958 et de l'article 2 de l'ordonnance n° 58-1017 du 29 octobre 1958 est prorogé jusqu'au 31 décembre 1962.

Toutefois, antérieurement à cette date un décret pourra mettre fin à cette prorogation.

Art. 2. — Les agents contractuels recrutés en application de l'article 6 de l'ordonnance susvisée n° 58-1016 du 29 octobre 1958, pourront être titularisés dans les conditions qui seront fixées par décret en Conseil d'Etat.

Art. 3. — Le champ d'application des dispositions de la présente ordonnance et de l'ensemble des mesures exceptionnelles législatives ou réglementaires prévues pour favoriser l'accès des Français musulmans d'Algérie à la fonction publique est étendu aux établissements publics à caractère industriel et commercial et aux entreprises nationalisées.

Ces mesures prendront effet à partir de la date d'application des décrets leur apportant les adaptations nécessaires.

Art. 4. — Le Premier ministre, le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, les ministres intéressés et le délégué général en Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente ordonnance,

qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française et insérée au Recueil des actes administratifs de la délégation générale en Algérie.

Fait à Paris, le 1er février 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre d'Etat chargé des affaires algériennes,
LOUIS JOXE.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
RAYMOND TRIBOULET.

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre,
NAFISSA SID CARA.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 25 janvier 1961 portant changements de noms.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont autorisés à substituer :

Au nom de AMAR celui de LAMARE :

1° AMAR (Sauveur), né le 11 novembre 1930 à Casablanca (Maroc), demeurant à Antibes (Alpes-Maritimes), 7, rue Aristide-Briand ;

2° AMAR (André-Charles), né le 13 décembre 1934 à Casablanca (Maroc), demeurant à Casablanca (Maroc), 197, rue Jules-Mauran.

Aux noms de BEN ALI BEN EL HADJ, MOHAMED BEN BRAHIM et BEN BRAHIM, celui de GARBEY :

BEN ALI BEN EL HADJ MOHAMED BEN BRAHIM Habib Djaber, né le 11 novembre 1922 à Sousse (Tunisie), demeurant à Grenoble (Isère), 3, rue Pierre-Ruibet, agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) Ben Brahim (Jacques-Michel) né le 5 février 1948 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ; *b*) Ben Brahim (Marc-Philippe), né le 1er décembre 1955 à Issoire (Puy-de-Dôme).

Au nom de BENKIKI celui de BANGUY :

BENKIKI (Victor), né le 3 octobre 1935 à Alexandrie (Egypte), demeurant à Paris (12e), 69, rue de Lyon.

Au nom de BENSEGHIR celui de GUILLOSSOU :

BENSEGHIR (Yves), né le 14 avril 1929 à Carnoët (Côtes-du-Nord), demeurant à Poissy (Seine-et-Oise), 18, avenue du Maréchal-Lyautey, agissant également au nom de ses enfants mineures : *a*) Martine-Elisabeth, née le 31 mai 1954 à Bois-Colombes (Seine) ; *b*) Dominique-Françoise, née le 15 mai 1958 à Paris (19e).

Au nom de CHAPUIS celui de CHAPUIS DE FIEUX DE MONTAUNET :

CHAPUIS (Jean-Claude-Marie-André), né le 25 janvier 1939 à Niort (Deux-Sèvres), demeurant à Poitiers (Vienne), 19, rue Jules-Ferry.

Au nom de COHEN-SEKELLI celui de SCALIE :

COHEN-SEKELLI (Armand-Abraham), né le 26 mai 1926 à Tiaret (Algérie), demeurant à Paris (12e), 108, cours de Vincennes, agissant également au nom de son enfant mineure : Michèle-Zette, née le 11 mai 1956 à Orléansville (Algérie).

Au nom de DIEDISHEIM celui de DIVIER :

DIEDISHEIM (Robert-Gabriel), né le 1er juillet 1907 à Nantes (Loire-Atlantique), demeurant à Paris (16e), 31, rue de l'Assomption, agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) Jacqueline-Jeanne, née le 18 mai 1943 à Genève (Suisse) ; *b*) Pierre-François, né le 18 août 1946 à Boulogne-Billancourt (Seine).

Au nom de FINKELSTEIN celui de MAURY :

FINKELSTEIN (Bernard), né le 29 mai 1919 à Paris (12e), demeurant à Levallois-Perret (Seine), 43, rue Jules-Guesde, agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) Alain, né le 20 août 1953 à Neuilly-sur-Seine (Seine) ; *b*) Guy-Jacques, né le 27 avril 1957 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Au nom de GOLDSZTEJN celui de GALOIS :

1° GOLDSZTEJN (Marcel), né le 28 novembre 1930 à Paris (12e), demeurant à Melun (Seine-et-Marne), 20, rue Crévoulin ; 2° GOLDSZTEJN (Charles), né le 7 décembre 1937 à Paris (12e), demeurant à Melun (Seine-et-Marne), 20, rue Crévoulin.

Au nom de HADJADJ celui de PELLERIN :

HADJADJ (Fernand), né le 2 décembre 1897 à Constantine (Algérie), demeurant à Paris (16e), 6, avenue Saint-Honoré-d'Eylau.

Au nom de HELFGOTT celui de HELCAUTTE :

HELFGOTT (Nachum), né le 27 avril 1910 à Brzesko (Pologne), demeurant à Paris (9e), 11, rue Bergère.

Au nom de IWANGA celui de NOEL :

IWANGA (Maurice), né le 9 avril 1905 à Lambaréné (Gabon, A. E. F.), demeurant à Alger (Algérie), La Redoute, 51, rue de la Concorde.

Au nom de JEJMAN celui de JAUMONT :

JEJMAN (Chaïm), né le 6 avril 1923 à Minsk-Mazowiecki (Pologne), demeurant à Paris (11e), 112, boulevard Voltaire, agissant également au nom de son enfant mineur Didier-Louis, né le 18 septembre 1949 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Au nom de M'BAREK celui de BAREC :

M'BAREK (Michel-Henri), né le 30 janvier 1938 à Clichy-la-Garenne (Seine), demeurant à Breuillet (Seine-et-Oise), La Ménagerie.

Aux noms de NUS, dit NOUSSE et NOUSS celui de NOUSSE :

NUS, dit NOUSSE (Israël-Ezechiel), né le 10 octobre 1907 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris (8e), 20, avenue de Friedland, agissant également au nom de son enfant mineur NOUSS (Jean-Gilbert-Maurice), né le 11 décembre 1946 à Paris (16e).

Au nom de OCCULT celui de AQUAIN :

OCCULT (André), né le 25 février 1930 à Saint-Pierre-de-Bat (Gironde), demeurant à Thiais (Seine), 29, rue Louis-Duperrey, agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) François-Jacques, né le 17 juin 1958 à Valence (Drôme) ; *b*) Catherine-Jacqueline-Marie, née le 7 février 1960 à Paris (15e).

Au nom de PELCMAN celui de PELLETIER :

PELCMAN (Salomon), né le 3 mai 1921 à Paris (12e), demeurant à Paris (11e), 34, boulevard du Temple, agissant également au nom de son enfant mineur Claude, né le 14 mai 1946 à Paris (10e).

Au nom de POLAK celui de GENTY :

POLAK (Aline-Elisabeth), veuve LEVY, née le 23 août 1890 à Paris (9e), demeurant à Paris (3e), 9, boulevard des Filles-du-Calvaire.

Au nom de SAPOZNIK celui de SAPON :

1° SAPOZNIK (Jos), né le 28 novembre 1910 à Tuczyn (Pologne), demeurant à Fontenay-sous-Bois (Seine), 28, avenue de la Dame-Blanche ;

2° SAPOZNIK (Danielle), née le 31 juillet 1939 à Paris (4e), demeurant à Fontenay-sous-Bois (Seine), 28, avenue de la Dame-Blanche.

Au nom de SCHWEIN celui de CHEVINS :

SCHWEIN (Roger-Joseph-Marie-Louis), né le 9 juillet 1903 à Bois-Colombes (Seine), demeurant à Saint-Maurice (Seine), 9, rue Eugène-Delacroix, agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) Roland-Louis-Alfred-Roger, né le 3 juin 1940 à Dreux (Eure-et-Loir) ; *b*) Bernard-Jules-Henri, né le 1er juillet 1945 à Saint-Maurice (Seine) ; *c*) Elisabeth-Rose-Noële, née 25 décembre 1948 à Saint-Maurice (Seine).

Au nom de SZEWEZUK celui de SEVEZ :

SZEWEZUK (André), né le 27 juin 1936 à Paris (14e), demeurant à Orly (Seine), 1, rue Emile-Zola.

Au nom de TURRA celui de TURRAT :

TURRA (René-Jacques), né le 25 septembre 1925 à Fontanil (Isère), demeurant à Paris (18e), 64, rue Lamarck, agissant également au nom de son enfant mineur Pierre-René-Jacques, né le 1er mai 1956 à Nice (Alpes-Maritimes).

Au nom de ZYLBERSZTEJN celui de SIBERT :

ZYLBERSZTEJN (Laïb-Léopold), né le 4 mars 1915 à Berlin (Allemagne), demeurant à Nancy (Meurthe-et-Moselle), 4, rue Lasalle, agissant également au nom de ses enfants mineurs : *a*) Sylvie-Rosette, née le 8 août 1948 à Nancy (Meurthe-et-Moselle) ; *b*) Philippe-Marie, né le 10 février 1954 à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Art. 2. — Conformément à l'article 8 de la loi du 11 germinal an XI, complété par l'ordonnance du 23 août 1958, la mention en marge des actes de l'état civil du nouveau nom conféré par le présent décret ne pourra être requise par le procureur de la République du lieu du domicile qu'après l'expiration du délai d'un an fixé par ladite loi, et sur justification qu'aucune opposition n'aura été formée devant le Conseil d'Etat.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
EDMOND MICHELET.

Décret n° 61-78 portant règlement d'administration publique relatif à l'application aux magistrats de l'ancien cadre de la France d'outre-mer de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 janvier 1961 :

Page 874, 2e colonne, 45e ligne, au lieu de : « dispositions de l'alina précédent », lire : « dispositions de l'alinéa précédent ».

Page 876, 1re colonne, 58e ligne, au lieu de : « celles du juge suppléant », lire : « celles de juge suppléant ».

Même page, même colonne, 76e et 77e ligne, au lieu de : « le calcul des bonifications prévues au deuxième, troisième et quatrième alinéa du présent article », lire : « le calcul des bonifications prévues aux deuxième, troisième et quatrième alinéas du présent article ».

Page 877, 1re colonne, 40e ligne, au lieu de : « conseil supérieur de la santé d'outre-mer », lire : « conseil supérieur de santé d'outre-mer ».

Page 878, 1re colonne, 63e ligne, au lieu de : « premier groupe du deuxième grade », lire : « premier groupe du second grade ».

Page 881, tableau IV, 5e colonne, 6e paragraphe, 8e ligne, au lieu de : « l'article 32 totalité », lire : « l'article 42 : totalité ».

Même page, tableau IV, renvoi (1), 2e ligne, au lieu de : « étendue de troisième classe », lire : « de troisième classe ».

Taux de référence de l'émolument auquel ouvre droit l'enquête sociale effectuée par un service d'enquêtes sociales géré par une association privée habilitée en application de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 à 382 du code civil.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante ;

Vu l'ordonnance n° 58-1301 du 23 décembre 1958 relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger, modifiant les articles 375 à 382 du code civil ;

Vu le décret n° 59-1095 du 21 septembre 1959 portant, en exécution des articles 800 du code de procédure pénale et 202 du code de la famille et de l'aide sociale, règlement d'administration publique pour l'application de dispositions relatives à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger, et notamment ses articles 3, 6, 10 et 11 ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1960 relatif aux modalités de calcul et de règlement des dépenses afférentes aux enquêtes sociales prévues par les ordonnances des 2 février 1945 et 23 décembre 1958 susvisées ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1960 relatif au taux de référence de l'émolument auquel ouvre droit l'enquête sociale effectuée par un service d'enquêtes sociales géré par une association privée habilitée en application de l'ordonnance du 2 février 1945 ou des articles 375 à 382 du code civil,

Arrêtent :

Art. 1er. — Le taux de référence de l'émolument auquel ouvre droit l'enquête sociale effectuée par un service d'enquêtes sociales, géré par une association privée habilitée, en application de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante ou des articles 375 à 382 du code civil, est fixé pour l'année 1961 à 187 NF.

Art. 2. — Le directeur de l'éducation surveillée et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 janvier 1961.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation :
Le directeur de l'éducation surveillée.
PIERRE CECCALDI.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget ;
Le sous-directeur,
RENÉ MAGNIEZ.

Autorisation à certains agents des services extérieurs de l'administration pénitentiaire d'utiliser leur voiture automobile personnelle pour les besoins du service.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 53-511 du 21 mai 1953 relatif au remboursement des frais engagés par les personnels civils de l'Etat à l'occasion de leurs déplacements ;

Vu l'arrêté du 14 février 1955 autorisant les assistantes sociales de l'administration pénitentiaire à utiliser leur voiture automobile pour les besoins du service,

Arrêtent :

Art. 1er. — Peuvent être autorisés à utiliser leur voiture automobile personnelle pour les besoins du service :

1° Les éducateurs des services extérieurs de l'administration pénitentiaire chargés des fonctions d'agent de probation, dans la limite de trente bénéficiaires ;

2° Les assistantes sociales chefs et les assistantes sociales des services extérieurs de l'administration pénitentiaire, dans la limite de soixante-quinze bénéficiaires.

Art. 2. — Les agents autorisés à utiliser leur voiture automobile personnelle, en application de l'article précédent, sont classés dans le groupe A prévu à l'article 28 du décret susvisé du 21 mai 1953. Ils ne peuvent bénéficier de taux d'indemnités kilométriques supérieurs à ceux qui sont prévus pour les voitures d'une puissance fiscale au plus égale à 5 CV.

Art. 3. — L'arrêté susvisé du 14 février 1955 est abrogé.

Art. 4. — Le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er janvier 1961.

Fait à Paris, le 27 janvier 1961.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation :
Le directeur de l'administration pénitentiaire,
PIERRE ORVAIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget :
Le chef de service,
DE LA GENIÈRE.

Education surveillée.

Par arrêté du 24 janvier 1961, est acceptée, à compter du 1er janvier 1961, la démission de M. Le Danois (Alain), interne en médecine aux services d'observation de Nantes (Loire-Atlantique).

Par arrêté du 24 janvier 1961, est nommé interne en médecine, à compter du 1er janvier 1961, aux services d'observation de Nantes, en remplacement de M. Le Danois (Alain), M. Brelet (Gilbert), demeurant 74, rue du Coudray, à Nantes (Loire-Atlantique).

Greffiers.

Par arrêté du 25 janvier 1961, M. Grellier (Camille), ancien greffier au tribunal de grande instance de Poitiers, admis, par arrêté du 17 septembre 1960, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er décembre 1960, est nommé greffier honoraire.

Par arrêté du 25 janvier 1961, M. Saint-Louis (Georges), ancien greffier en chef de la cour d'appel de Fort-de-France, admis, par arrêté du 4 mai 1960, à faire valoir ses droits à la retraite à dater du 16 mai 1960, est nommé greffier en chef honoraire de ladite cour.

Par arrêté du 27 janvier 1961, sont rapportées, sur sa demande, les dispositions de l'arrêté du 15 novembre 1960 par lesquelles M. Nadal (Gaston), greffier de chambre à la cour d'appel d'Alger, a été nommé greffier en chef du tribunal de grande instance d'Orléansville.

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 27 janvier 1961, M. Lendais (Marcel) est nommé notaire à Oran (office créé).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 22 novembre 1960 portant attribution de médailles des sapeurs-pompiers.

Ce texte est publié au n° 4 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Ordonnance n° 61-108 du 1er février 1961 autorisant l'exercice du droit de réquisition immobilière au profit des forces de police en déplacement pour le maintien de l'ordre.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'intérieur, du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de la construction,

Vu la Constitution, et notamment ses articles 13, 34 et 38 ;

Vu la loi n° 60-101 du 4 février 1960 autorisant le Gouvernement à prendre, par application de l'article 38 de la Constitution, certaines mesures relatives au maintien de l'ordre, à la sauvegarde de l'Etat, à la pacification et à l'administration de l'Algérie ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Le conseil des ministres entendu,

Ordonne :

Art. 1er. — En cas de rassemblement des forces de police en vue du maintien de l'ordre, le ministre de l'intérieur peut décider l'ouverture du droit de réquisition de l'usage des immeubles, portions d'immeubles et installations annexes nécessaires au cantonnement de ces forces.

Art. 2. — Sauf nécessités impérieuses, motivées par des circonstances exceptionnelles et constatées par décret en conseil des ministres, la réquisition ne peut porter que sur des immeubles ou portions d'immeubles inutilisés à l'époque où elle intervient.

Les effets de la réquisition cessent de plein droit à l'expiration d'un délai de vingt-quatre heures après la cessation du rassemblement des forces de police.

Art. 3. — Dans les cas prévus aux articles précédents, le droit de réquisition est exercé par le préfet.

Art. 4. — Les ordres de réquisition doivent être notifiés aux propriétaires, locataires ou occupants des immeubles ou locaux requis.

Cette notification incombe au maire de la commune, ou, à défaut, au préfet.

Art. 5. — L'exécution de l'ordre de réquisition peut, au besoin, être assurée d'office par la voie administrative.

Art. 6. — Tout fonctionnaire ou agent de l'autorité publique qui aura sciemment procédé à des réquisitions illégales sera passible des peines prévues à l'article 174 du code pénal.

Art. 7. — Les réquisitions d'usage prévues à l'article 1er de la présente ordonnance ouvrent au profit du prestataire droit à indemnité à dater du jour de la prise de possession temporaire de l'immeuble.

Art. 8. — Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions d'application de la présente ordonnance en ce qui concerne, notamment, les modalités de la prise de possession temporaire des immeubles et la procédure d'évaluation et de règlement des indemnités.

Art. 9. — Le Premier ministre, le ministre de l'intérieur, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la construction et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre de l'intérieur,
PIERRE CHATENET.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
EDMOND MICHELET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le ministre de la construction,
PIERRE SUDREAU.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décret du 28 janvier 1961 portant désaffectation d'un édifice du culte.

Par décret en date du 28 janvier 1961, la chapelle dite Saint-Clair, érigée au lieudit La Chapelle Saint-Clair, sur le territoire de la commune de Nacqueville (Manche), cesse d'être affectée au culte.

Décret du 28 janvier 1961 approuvant l'érection d'un monument commémoratif dans la commune de Troyon (Meuse).

Par décret en date du 28 janvier 1961, pris en application des dispositions du décret du 16 janvier 1947 portant réglementation pour l'érection de monuments commémoratifs, est aprouvée l'érection à Troyon (Meuse) d'un monument à la mémoire des défenseurs du fort de Troyon (guerre 1914-1918).

Décret du 31 janvier 1961 portant nomination de sous-préfets.

Par décret en date du 31 janvier 1961 :

M. Jude (Albert), sous-préfet de Briançon, est nommé sous-préfet de Bonneville.

M. Amet (Jean), sous-préfet de Mauriac, est nommé sous-préfet de Briançon.

M. Binche (André), sous-préfet de Nantua, est nommé sous-préfet de Mauriac (2e classe personnelle).

M. Herbert (Charles), sous-préfet de Kerrata, est nommé sous-préfet de Nantua.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 27 janvier 1961, les fonctionnaires français des cadres chérifiens dont les noms suivent sont intégrés et reclassés en qualité de secrétaire d'administration du ministère de l'intérieur conformément au tableau ci-après :

NOMS ET PRÉNOMS	SITUATION DANS LES CADRES MAROCAINS			CONDITIONS DE RECLASSEMENT dans le cadre des secrétaires d'administration			DATE DE L'INTÉGRATION dans le cadre des secrétaires d'administration.	
	Grade.	Classe.	Échelon et indice net.	Classe.	Échelon et indice net.	Ancienneté dans l'échelon à la date d'intégration pour ordre.	Pour ordre.	Effective.
Richard (André)..	Secrétaire d'administration.	Exceptionnelle.	360	Hors classe.	360	1er janvier 1957.	1er juillet 1957.	1er octobre 1959.
Lagnaud (Gilbert).	Secrétaire d'administration.	1re	2e : 285	Normale.	5e : 265	6 novembre 1955.	1er juillet 1957.	1er octobre 1959.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 27 janvier 1961, le brigadier-chef de la sûreté nationale Bon (Auguste) est détaché en cette même qualité, pour une durée maximum de trois ans à compter du 14 novembre 1959, auprès du Premier ministre (secrétariat d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté) pour servir en République de Côte-d'Ivoire.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 61-111 du 28 janvier 1961 portant ouverture et annulation de crédits.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 11 (1°) de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1960,

Décrète :

Art. 1er. — Est annulé, sur 1961, un crédit de 161.600 NF applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent décret.

Art. 2. — Est ouvert, sur 1961, un crédit de 161.600 NF applicable au budget et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 janvier 1961.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT ANNULÉ
		Nouveaux francs.
FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES		
I. — CHARGES COMMUNES		
Dépenses accidentelles	37-95	161.600

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts.
		Nouveaux francs.
SERVICES DU PREMIER MINISTRE		
IV. — SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES ALGÉRIENNES		
Administration centrale. — Rémunérations principales	31-01	90.916
Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	31-02	18.000
Administration centrale. — Matériel	34-02	35.000
Achat et entretien du matériel automobile de l'administration centrale	34-92	17.684
Total		161.600

Transfert de crédits.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 14 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1961,

Arrête :

Art. 1er. — Sont annulés, sur 1961, une autorisation de programme de 590.765 NF et un crédit de paiement de 590.765 NF applicables au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Est ouvert, sur 1961, un crédit de 590.765 NF applicable au budget et aux chapitres mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er février 1961.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,
RENÉ MAGNIEZ.

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	AUTORISATION de programme annulée.	CRÉDIT de paiement annulé.
		Nouveaux francs.	
ARMEES			
SECTION COMMUNE			
Infrastructure interalliée. — Travaux	55-81	590.765	590.765

TABLEAU B

SERVICE	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts.
		Nouveaux francs.
INDUSTRIE		
Direction des carburants. — Services extérieurs. — Rémunérations principales	31-61	214.237
Direction des carburants. — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	31-62	41.102
Indemnités résidentielles	31-91	50.007
Prestations et versements obligatoires	33-91	57.958
Direction des carburants. — Services extérieurs. — Remboursement de frais	34-61	74.000
Direction des carburants. — Services extérieurs — Matériel	34-62	67.500
Achat et entretien du matériel automobile	34-92	8.000
Remboursement à diverses administrations	34-93	6.500
Travaux d'équipement et d'entretien	35-91	1.960
Frais de fonctionnement supportés provisoirement par la France au titre de l'infrastructure pétrolière interalliée	37-61	69.501
Total		590.765

Conseil national des assurances.

Par arrêté du 31 janvier 1961 :

M. Loriot (Louis), président de section honoraire au conseil d'Etat, est nommé vice-président du conseil national des assurances.

Sont nommés membres titulaires du conseil national des assurances :

MM.

Damour (Louis), président de chambre à la cour de cassation.

Picard (Maurice), professeur honoraire à la faculté de droit et des sciences économiques de Paris.

Simonnet (André), conseiller maître honoraire à la Cour des comptes.
Taillefer (Gabriel), sous-directeur honoraire à la caisse des dépôts et consignations.
Mareschal (René), commissaire général aux prix.
Reymond, préfet, directeur général des collectivités locales au ministère de l'intérieur.
Lauras, directeur des affaires professionnelles et sociales au ministère de l'agriculture.
Bonjean (Alexandre), désigné par la confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole.
Grandpierre (André), désigné par le comité national français de la chambre de commerce internationale.
Bataille (Jacques), désigné par l'assemblée permanente des présidents des chambres de commerce et d'industrie.
Jeudon (Jean), désigné par l'assemblée permanente des présidents des chambres de métiers de France.
Ferre (Marc), désigné par l'assemblée permanente des présidents des chambres d'agriculture.
Jeancourt-Galignani, désigné par l'union nationale des associations familiales.
Bellet (Charles-Maurice), désigné par l'union de la propriété bâtie de France.
Delon (Pierre) et Pestie (Roger), désignés en qualité de représentants des organisations syndicales des travailleurs.
Le Roy (Robert), représentant du personnel de direction des sociétés d'assurances et de capitalisation.
Puissant (Henri), représentant des cadres des sociétés d'assurances et de capitalisation.
Pointud (Maurice), représentant des inspecteurs d'assurances et de capitalisation.
Lafon (Roger) et Bignon (Paul), représentants des employés d'assurances et de capitalisation.
Habar (Michel), Gasnier (Fernand) et Dujardin (Paul), représentants des agents généraux d'assurances.
Vacheret (Henri), représentant des courtiers d'assurances.
Cheneaux de Leyritz (Gabriel), Bouquet (Georges), Leca (Dominique), Merlin (Jacques), Tafani (Jacques), Sahut d'Izarn (André) et de Beaucaron (Jacques), représentants des entreprises d'assurances opérant en France.
Moreau (Pierre), désigné par le conseil d'administration des caisses centrales d'assurances mutuelles agricoles.

Par arrêté du 31 janvier 1961, sont nommés membres suppléants du conseil national des assurances :

MM.

Besson (André), professeur à la faculté de droit de Paris, suppléant de M. Picard (Maurice).
Masselin (Pierre) conseiller maître à la Cour des comptes, suppléant de M. Simonnet.
Racinet (André), sous-directeur honoraire à la caisse des dépôts et consignations, suppléant de M. Taillefer.
Cazes (Jacques), commissaire aux prix, suppléant de M. Mareschal.
Pallez, directeur à la direction des collectivités locales au ministère de l'intérieur, suppléant de M. Reymond.
Berard (André), administrateur civil au ministère de l'agriculture, suppléant de M. Lauras.
Toussaint (Adrien), administrateur de la fédération nationale de la mutualité agricole, suppléant de M. Bonjean.
Arnaud (René), directeur général du comité national français de la chambre de commerce internationale, suppléant de M. Grandpierre.
De Castet (Edouard), membre de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, suppléant de M. Bataille.
Vergne (Joseph), président d'honneur de l'assemblée des présidents de chambres de métiers de France, suppléant de M. Jeudon.
Nove-Josserand (Florent), vice-président de la chambre d'agriculture du Rhône, suppléant de M. Ferre.
Blain (Bernard), suppléant de M. Jeancourt-Galignani.
Grimaud (Henri-Louis), président de l'union de la propriété bâtie de France, suppléant de M. Bellet.
Magniadas (Jean) et Milvoye (Paul), suppléants de MM. Delon et Pestie.
D'Auzers (Georges), directeur général de la Capitalisation et de la compagnie d'assurance sur la vie Métropolitaine et Nation réunies, suppléant de M. Le Roy.
De La Celle (Raoul), inspecteur d'assurances, suppléant de M. Puissant.
Goll-Perrier (Jérôme), inspecteur divisionnaire d'assurances, suppléant de M. Pointud.
Espinet (Georges) et Focard de Fontefiguières (Alain), employés d'assurances, suppléants de MM. Lafon et Bignon.
Lencauchez (Jean), Arquier (Henri) et Faivre (Paul), agents généraux d'assurances, suppléants de MM. Habar, Gasnier et Dujardin.
Seguin (Henri), président honoraire du syndicat national des courtiers d'assurances, suppléant de M. Vacheret.

MM.

Molin (Léon-Frédéric), vice-président de la fédération française des sociétés d'assurances ;
Henry (Marcel), directeur général de La Préservatrice accidents ;
Gache (Louis), président directeur général des sociétés du groupe La Séquanaise ;
Nolla (Paul), président directeur général de la compagnie Le Languedoc ;
Cuny (Henri), directeur général adjoint de la Compagnie générale d'assurances ;
Olgiati (Pierre), président directeur général de La Nationale-Vie ;
Roux (André), président directeur général de la Compagnie d'assurances générales accidents,

suppléants de MM. Cheneaux de Leyritz, Bouquet, Leca, Merlin, Tafani, Sahut d'Izarn et de Beaucaron.

M. de La Selle (Guillaume), directeur des caisses centrales d'assurances mutuelles agricoles, suppléant de M. Moreau.

Agents comptables.

Par arrêté en date du 16 janvier 1961, le cautionnement de l'agent comptable de la Casa Velasquez, à Madrid, a été fixé à la somme de 10.000 NF.

Par arrêté en date du 18 janvier 1961, M. Bourcier (Roger-Marcel), inspecteur central du Trésor, a été nommé agent comptable de la bourse d'échanges de logements.

Par arrêté en date du 20 janvier 1961, M. Lerede (Georges), agent contractuel de l'institut national de la recherche agronomique, a été nommé comptable subordonné à l'agent comptable de l'institut national de la recherche agronomique auprès de l'administrateur du centre de recherches agronomiques du Sud-Ouest, au Pont-de-la-Maye (Gironde), en remplacement du receveur-percepteur de la 4e division et facultés de Bordeaux, à compter du 1er janvier 1961.

Institut national de la statistique et des études économiques.

Par arrêté du 27 janvier 1961, M. Paul Damiani, administrateur de 3e classe à l'institut national de la statistique et des études économiques, en service détaché, est réintégré dans les cadres de l'institut national de la statistique et des études économiques à compter du 1er mars 1961.

Par arrêté du 27 janvier 1961, Mme Jacqueline Klatzmann, attaché de 1re classe à l'institut national de la statistique et des études économiques, est, sur sa demande, et en application de l'article 26 (1er alinéa) du décret n° 59-309 du 14 février 1959, placée en disponibilité sans traitement, pour une période de deux ans, à compter du 1er janvier 1961.

MINISTERE DES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée.

Citations à l'ordre de l'armée de mer.

Ces textes sont publiés au n° 4 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Ordonnance n° 61-109 du 31 janvier 1961 relative à l'examen des exemptés et des réformés définitifs par les commissions de réforme.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,
Vu la Constitution, et notamment ses articles 13, 34 et 38 ;
Vu la loi n° 60-101 du 4 février 1960 autorisant le Gouvernement à prendre, par application de l'article 38 de la Constitution, certaines mesures relatives au maintien de l'ordre, à la sauvegarde de l'Etat, à la pacification et à l'administration de l'Algérie ;
Vu la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée, notamment son article 20, modifiée par la loi du 26 juin 1933 ;
Vu la loi du 13 décembre 1932 relative au recrutement de l'armée de mer, notamment ses articles 45 et 58 ;

Vu la loi du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif ;
Le Conseil d'Etat entendu ;
Le conseil des ministres entendu,

Ordonne :

Art. 1er. — A titre provisoire, les hommes exemptés du service militaire par les conseils de revision ou réformés définitifs par les commissions de réforme depuis moins de cinq ans pourront, sur ordre du ministre des armées, être astreints à se présenter devant une commission de réforme pour y subir un nouvel examen. Ces dispositions seront applicables aussi longtemps que les nécessités de la pacification en Algérie exigeront le maintien sous les drapeaux au-delà de la durée légale des militaires appelés.

Art. 2. — Les hommes reconnus aptes au service militaire à l'issue de cet examen et qui n'ont pas entièrement satisfait à leurs obligations légales d'activité sont tenus de les accomplir. Ils sont appelés sous les drapeaux avec la fraction de contingent dont l'incorporation suit la décision d'aptitude dont ils ont fait l'objet. Quand ils ont accompli leurs obligations légales d'activité, ils sont maintenus sous les drapeaux dans les mêmes conditions que la fraction de contingent qui termine son service actif en même temps qu'eux ou immédiatement avant eux.

Art. 3. — Les hommes qui, ayant fait l'objet d'une nouvelle décision d'aptitude, ont déjà entièrement satisfait à leurs obligations d'activité suivent dans la disponibilité ou les réserves le sort de leur classe de mobilisation

Art. 4. — Les dispositions de la présente ordonnance sont applicables aux hommes dont la classe d'âge appartient encore à l'armée active, à la disponibilité ou aux dix premières classes de la première réserve.

Elles ne sont pas applicables aux réformés définitifs titulaires d'une pension d'invalidité d'au moins 30 p. 100.

Art. 5. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Décret n° 61-110 du 28 janvier 1961 modifiant le décret n° 58-495 du 18 mai 1958 relatif au statut des personnels prêtant leur concours pour la défense intérieure du territoire métropolitain.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des armées, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-1380 du 23 juin 1945 portant réforme générale du régime de solde des militaires et assimilés, et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 56-1313 du 27 décembre 1956 relatif à l'organisation de la défense intérieure du territoire métropolitain ;

Vu le décret n° 58-495 du 18 mai 1958 modifié relatif au statut des personnels prêtant leur concours pour la défense intérieure du territoire métropolitain,

Décrète :

Art. 1er. — Les dispositions des articles 1er et 2 du décret du 18 mai 1958 susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit :

1° A l'article 1er, remplacer : « de l'armée de terre » par : « des armées de terre et de l'air » ;

2° A l'article 2, supprimer : « de l'armée de terre ».

Art. 2. — Le ministre des armées, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 janvier 1961.

Par le Premier ministre : MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Le ministre de l'intérieur,
PIERRE CHATENET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
WILFRID BAUMGARTNER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Décrets du 31 janvier 1961 portant promotion d'officiers généraux de l'armée de terre dans la 1re section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les généraux de brigade dont les noms suivent sont promus dans la 1re section du cadre de l'état-major général au grade de général de division, pour prendre rang du 1er février 1961 :

M. le général de brigade Roy (Pierre-Marie-Joseph).

M. le général de brigade de Cherge (Guy).

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,

Décrète :

Art. 1er. — M. le colonel d'infanterie de marine Ruellan (Norbert-Jean-Edouard) est promu dans la 1re section du cadre de l'état-major général au grade de général de brigade, pour prendre rang du 1er février 1961.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armees sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. l'ingénieur en chef de 1re classe du service du matériel Picquet (Pierre-Henry-Marcel) est promu dans la 1re section du cadre de l'état-major général au grade d'ingénieur général de 2e classe, pour prendre rang du 30 janvier 1961.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le médecin colonel des troupes d'outre-mer Soulage (Jean-Roger-Auguste) est promu dans la 1re section du cadre de l'état-major général au grade de médecin général, pour prendre rang du 1er février 1961.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1961.

C. DE GAULLE

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Décret du 31 janvier 1961 portant promotion d'un officier général de l'armée de terre dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,
Vu le décret du 6 juin 1939 portant statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. l'ingénieur en chef de 1re classe du service du matériel Soule de Lafont (Paul-Jean-Pierre) est promu dans la 2e section du cadre de l'état-major général au grade d'ingénieur général de 2e classe, pour prendre rang du 18 février 1961.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Décrets du 31 janvier 1961 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de terre.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les officiers généraux dont les noms suivent reçoivent les affectations ci-après :

M. le général de brigade Besson (Louis-Maurice-Henri) est nommé adjoint d'infanterie au général commandant en chef les forces en Algérie, commandant de la 11e division d'infanterie.

M. le général de brigade Arnoux de Maison-Rouge (Marie-Gilbert-Bernard) est nommé commandant de la zone Ouest saharien.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1961.

C. DE GAULLE

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées.
PIERRE MESSMER.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les officiers généraux dont les noms suivent reçoivent les affectations ci-après :

M. le général de division Cantarel (Emile-Pierre-Adrien-Clément) est nommé commandant de l'école supérieure de guerre et de l'école d'état-major.

M. le général de brigade de Berterèche de Menditte (Jacques-Marie-Maurice) est nommé commandant de la 5e division blindée et de la zone Nord oranais.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Décret du 31 janvier 1961 portant affectation d'un officier général.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,
Vu le décret n° 49-823 du 25 juin 1949 fixant la liste des emplois d'officiers généraux du corps de la marine ;
Vu le décret n° 51-1381 du 23 novembre 1951 relatif au service dans les forces maritimes ;
Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le contre-amiral Ploix (L.-M.-A.) est nommé « adjoint mer » au commandement du collège de défense O. T. A. N.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Décret du 31 janvier 1961 portant nomination d'un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,
Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air, en particulier l'article 55 ;
Vu l'article 13 de la Constitution en date du 4 octobre 1958 ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Est nommé, à titre définitif, dans le cadre de l'état-major général, en congé définitif du personnel navigant, au grade de général de brigade aérienne, pour prendre rang du 18 février 1961, M le colonel Nodet (Maurice-Robert).

Art. 2. — M. le général de brigade aérienne Nodet (Maurice-Robert) sera admis dans la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve) le 18 février 1966.

Art. 3. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1961.

C. DE GAULLE

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Décrets du 31 janvier 1961 portant promotions dans le corps du contrôle de l'administration de l'aéronautique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des armées,
Vu l'article 13 de la Constitution ;
Vu l'article 2 de l'ordonnance n° 58-1136 du 28 novembre 1958 portant loi organique concernant les nominations aux emplois civils et militaires de l'Etat ;
Vu la loi de finances de l'exercice 1961 ;
Vu l'article 5 du décret portant règlement d'administration publique du 4 mars 1934, modifié par le décret du 9 novembre 1946, sur l'organisation et le fonctionnement du corps du contrôle de l'administration de l'aéronautique ;
Vu les articles 6 et 7 du décret n° 499 du 17 février 1942, partiellement validé par ordonnance du 26 octobre 1943, portant statut des membres du corps du contrôle de l'administration de l'aéronautique ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont promus dans la première section du cadre des contrôleurs généraux de l'administration de l'aéronautique pour prendre rang du 1er janvier 1961 :

Au grade de contrôleur général de 1re classe.

M. le contrôleur général de 2e classe Villemin (Jean-Frédéric-Emile).

Au grade de contrôleur général de 2e classe.

M. le contrôleur de 1re classe Fort (Jean-Fernand-Pierre).

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 janvier 1961.

C. DE GAULLE.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MICHEL DEBRÉ.

Le ministre des armées,
PIERRE MESSMER.

Par décret en date du 31 janvier 1961 :

Sont promus au grade de contrôleur de 1re classe de l'administration de l'aéronautique pour compter du 1er janvier 1961 :

M. le contrôleur de 2e classe Brocard (Jean).
M. le contrôleur de 2e classe Lavigne (Robert-Jean-Marie-Joseph).

Sont promus au grade de contrôleur de 2e classe de l'administration de l'aéronautique pour compter du 1er janvier 1961 :

M. le contrôleur de 3e classe Le Page (Maurice-Pierre-Eugène).
M. le contrôleur de 3e classe Moreau (Yves-Marie-Michel).

Troupes d'outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 janvier 1961, page 685, 2e colonne :

Au lieu de :

Militaires de régime transitoire.

a) Africains.

Infanterie de marine.

. . . . . .

Au grade de sergent-chef.

Les sergents :

Kane (Abdoul-Diallo), 15.673.
Seck (Demba), 50.982.21629.
Goita (Kalifa), 52.983.49902.
Beada (Trotté-Joseph), 51.986.53390.
Madang (Raymond), 53.995.18031.
Essone (Jean), 51.993.12036.
Bell (Paul), 50.996.13652.
N'Gom (Maguette), 50.982.31061.
Diakite (Kouranfa), 49.983.31989.
Diallo (Aly), 47.983.21006.
Ly (Sékou), 52.983.50036.
Kourouma (Yriba), 55.983.68215.

Lire :

Au grade d'adjudant.

Les sergents-chefs :

(Le reste sans changement.)

Tableau de départ outre-mer du 1er février 1961.

Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de service devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe dans les conditions prévues à l'article 20 de l'I. M. n° 18.154-TC/BT. L du 28 juin 1951 (*B. O. E. M.*, volume 323.I). Il est rappelé qu'ils doivent se lier par contrat pour trois ans et trois mois au moins à compter du mois prochain et qu'ils sont désignés en fonction du temps de service qu'il leur reste à accomplir. Ceux des intéressés qui refuseraient de se rengager ou qui, après un premier examen de leur dossier, seraient estimés non susceptibles d'être autorisés à souscrire un nouveau contrat de rengagement, devront être immédiatement signalés par message et en tout état de cause au plus tard le 15 du mois de l'inscription au tableau de départ.

Ils adresseront d'urgence à la direction des troupes d'outre-mer et pour le 10 février 1961, dernier délai, les certificats d'aptitude réglementaires modèle C, recto et verso. Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude a été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître par télégramme le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

OFFICIERS

Infanterie de marine.

Lieutenants-colonels.

MM.

Souquet (Jean), 20 août 1914, 5e R. M. — 18 avril 1955 (chef de bataillon au tableau) (breveté parachutiste).
Laroussinie (Albert), 13 octobre 1909, 10e R. M. — 13 juin 1955 (B. E. M. S., D. E. M.).
Jean (André), 18 mai 1912, 1re R. M.— 2 juillet 1956 (chef de bataillon au tableau).
Beguin (Jules), 7 février 1911, 9e R. M. — 4 août 1956.
Colas, dit Baudelaire (Pierre), 10 septembre 1910, 10e R. M. — 16 août 1956.

Chefs de bataillon.

MM.

Levy (Jacob), 17 janvier 1913, 5e R. M. — 12 mai 1955 (breveté parachutiste).
Martin (Désiré), 8 mai 1911, 10e R. M. — 7 avril 1956.
Knellwof (Charles), 24 mai 1919, 10e R. M. — 2 juin 1956 (D. E. M., B. E. M. S.).
Rioche (Jean), 20 février 1911, 3e R. M. — 6 juin 1956.
Pape (Maurice), 20 septembre 1915, 3e R. M. — 9 juin 1956.
Blanc (Emmanuel), 5 juillet 1913, 10e R. M. — 11 juin 1956 (D. E. M.).
Godinat (Robert), 3 juillet 1914, 9e R. M. — 21 juin 1956 (spécialiste blindés motorisés).
Serieye (Gabriel), 24 juin 1914, 9e R. M. — 24 juin 1956.
Brissaud (Maurice), 26 février 1914, 10e R. M. — 27 juin 1956.
Cally (Pierre), 2 octobre 1917, 1re R. M. — 28 juin 1956.
Fons (Paul), 22 janvier 1916, 1re R. M. — 5 juillet 1956 (D. E. M.).
Ruault (Francois-Charles), 16 août 1915, 1re R. M. — 4 mai 1959 (hors tour) (titre S. M. B.).

Capitaines

MM.

Bayt (Régis), 12 septembre 1921, 10e R. M. — 2 juillet 1955.
Dominique (Jean), 29 juin 1929, 5e R. M. — 14 août 1955 (breveté parachutiste).
Demars (Charles), 2 septembre 1920, 2e R. M. — 11 octobre 1956.
Dupont (René), 15 janvier 1918, 3e R. M. — 25 mars 1957.
Maynard (Marie-Pierre), 12 août 1920, 10e R. M. — 1er avril 1957 (spécialiste blindés motorisés).
Denmat (Roger), 25 juin 1919, 9e R. M. — 11 avril 1957.
Bienvenue (Louis), 5 novembre 1920, 1re R. M. — 23 avril 1957.
Boillot (René), 6 février 1923, 1re R. M. — 17 mai 1958 (spécialiste transmissions).
Zimmermann (Norbert), 9 juin 1915, 10e R. M. — 20 juin 1958 (spécialiste transmissions).

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Hubert (Maurice), 6 mars 1926, 10e R. M. — N'a jamais servi (breveté parachutiste).
Vilo (Gilbert), 13 juillet 1928, 10e R. M. — N'a jamais servi (breveté parachutiste).
Archimbaud (Jacques), 13 novembre 1928, 10e R. M. — N'a jamais servi (breveté parachutiste).
Thomas (Jean), 6 septembre 1934, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Justafre (Jean-Pierre), 31 mai 1925, 10e R. M. — 2 avril 1956.
Juif (Alfred), 15 mai 1922, 1re R. M. — 5 mai 1958 (spécialiste transmissions.
Reynette (Joseph), 4 avril 1921, 10e R. M. — 14 mai 1958.
Perrotin (Jacques), 28 décembre 1919, 10e R. M. — 5 août 1958 (spécialiste transmissions).
Salaun (François), 6 octobre 1923, 3e R. M. — 9 août 1958.
Kervarrec (Gabriel), 26 octobre 1928, 10e R. M. — 10 août 1958.

Artillerie de marine.

Chefs d'escadron.

MM.

Noel (Jean), 7 novembre 1919, F. F. A. — 14 septembre 1952 (B. T.).
Bruneau (Jean), 25 juillet 1912, 1re R. M. — 10 janvier 1957.

Capitaines.

MM.

Boof (Jean), 16 août 1927, 5e R. M. — 26 octobre 1955 (breveté parachutiste).
Massotte (Louis), 8 septembre 1920, 10e R. M. — 8 mars 1956.
Amar (Pierre), 26 août 1924, 1re R. M. — 11 mars 1956.
Frey (Roger), 20 mai 1926, 10e R. M. — 14 mars 1956.
Marchais (Jean), 29 décembre 1920, 9e R. M. — 25 mars 1956.
Petitjean (Daniel), 8 décembre 1925, 10e R. M. — 25 mars 1956.
Charlot (Jean), 7 janvier 1923, 10e R. M. — 17 décembre 1957 (hors tour) (titre S. M. B.).
Brisbarre (Marcel), 29 janvier 1924, 7e R. M. — 9 avril 1959 (hors tour) (titre S. M. B.).
Pradier (Robert), 22 août 1922, 9e R. M. — 24 août 1959 (hors tour) (titre S. M. B.).

Sous-lieutenant et lieutenants.

MM.

Castel (Henri), 24 janvier 1923, 10e R. M. — 27 mars 1958.
Prigent (René), 6 avril 1930, 5e R. M. — 27 mars 1958.
Ecarot (Georges), 2 juillet 1919, 1re R. M. — 7 juin 1958.
Oudart (Jean), 16 décembre 1930, 9e R. M. — 8 septembre 1958.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

a) ADMINISTRATIF

Commandant.

M. Lemaitre (Jean), 4 juin 1912, 10e R. M. — 22 décembre 1959 (capitaine au tableau).

b) AUTOS-CHARS

Commandant.

M. Quarez (Robert), 15 février 1908, F. F. A. — 7 mai 1959.

Capitaines.

MM.
Ghesquière (Paul), 16 juin 1922, 10e R. M. — 8 juin 1959.
David (Gustave), 5 mai 1923, 1re R. M. — 26 août 1959 (lieutenant au tableau).
Lalanne (Gabriel), 9 août 1924, 9e R. M. — 29 août 1959 (lieutenant au tableau).

c) CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Capitaine.

M. Huet (Lucien), 9 août 1909, 9e R. M. — 17 février 1960.

Lieutenants.

MM.
Jumarie (Auguste), 3 avril 1913, 1re R. M. — 27 janvier 1960.
Benoit (Antonin), 20 janvier 1926, 9e R. M. — 28 mars 1960.

Intendance des troupes d'outre-mer.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 2e classe.

M. Clemençon (Jean), 28 juin 1908, 1re R. M. — 1er novembre 1958.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lieutenants.

MM.
Ruer (Modeste), 11 juin 1914, 10e R. M. — 3 mars 1960.
Berthelin (Charles), 12 décembre 1914, 8e R. M. — 13 mars 1960.

Cadre spécial des troupes d'outre-mer.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Capitaines.

MM.
Gerard (Georges), 18 octobre 1910, 1re R. M. — 27 octobre 1958.
Colomer (Gaston), 30 novembre 1909, 10e R. M. — 1er septembre 1959.
Pacini (Paul), 24 septembre 1909, 10e R. M. — 1er septembre 1959.

Sous-lieutenant et lieutenants.

MM.
Barneche (Georges), 7 août 1912, 10e R. M. — 31 mai 1958.
Bonifaix (Gabriel), 18 mars 1921, 1re R. M. — 6 juillet 1958.
Pistol (Jean), 30 janvier 1920, 9e R. M. — 21 mars 1959.
Budelot (Gilbert), 22 mars 1911, 9e R. M. — 12 octobre 1959.
Hernandez (Henri), 26 septembre 1919, 10e R. M. — 21 octobre 1959.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

a) MÉDECINS

Médecins colonels.

MM.
Chippaux (Claude), 13 mai 1909, 9e R. M. — 26 juin 1955.
Soyer (Robert), 5 novembre 1908, 7e R. M. — 14 décembre 1959 (médecin lieutenant-colonel au tableau).

Médecins lieutenants-colonels.

MM.
Bouchard (Gilbert), 4 novembre 1909, 9e R. M. — 14 août 1958.
Roux (Paul), 1er mai 1910, 1re R. M. — 20 novembre 1958.
Reyjal (Louis), 15 novembre 1915, 1re R. M. — 23 mars 1959 (médecin commandant au tableau).
Giraudeau (Pierre), 5 janvier 1910, 5e R. M. — 16 novembre 1959.

Médecins commandants.

MM.
Giudicelli (Pierre), 1er octobre 1922, 9e R. M. — 12 mai 1955.
Vilain (Pierre), 3 novembre 1917, 9e R. M. — 16 juillet 1955.
Reynaud (Roger), 16 mai 1926, 9e R. M. — 10 décembre 1958.
De Jaureguiberry (Arnaud), 3 janvier 1924, 9e R. M. — 13 mai 1959.
Bergeron (Jean), 11 septembre 1925, 9e R. M. — 18 août 1959 (médecin capitaine au tableau).
Aubert (Louis), 1er novembre 1926, 9e R. M. — 1er septembre 1959 (médecin capitaine au tableau).
Le Fers (Michel), 28 janvier 1924, 10e R. M. — 5 novembre 1959.
Despres (Robert), 30 septembre 1923, 1re R. M. — 14 janvier 1960.
Grappin (Guy), 9 septembre 1917. — 1re R. M. — 8 février 1960.
Barbie (Yves), 2 juillet 1920, 1re R. M. — 17 mars 1960.
Peluchon (Jacques), 21 avril 1924, 4e R. M. — 6 avril 1960.

Médecins capitaines.

MM.
Aubry (Michel), 17 mai 1927, 9e R. M. — 25 avril 1959.
Marcou (Jean), 23 juin 1929, 4e R. M. — 13 janvier 1960.
Carrie (Jean), 26 août 1928, F. F. A. — 27 janvier 1960.
Rapallini (Marcel), 3 juin 1929, 1re R. M. — 27 janvier 1960.
Camensuli (Yves), 14 mai 1928, 4e R. M. — 16 février 1960.
Kerjean (Henri), 8 juillet 1927, 3e R. M. — 18 février 1960.
Blaquière (Raoul), 15 mai 1929, 4e R. M. — 22 février 1960.

Médecins lieutenants.

MM.
Pages (Maurice), 29 septembre 1932, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Marie-Nelly (Alain), 7 mars 1935, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Laine (Francis), 19 septembre 1934, 10e R. M. — N'a jamais servi.
Baquillon (Gérard), 6 avril 1933, 10e R. M. — N'a jamais servi.

b) PHARMACIEN

Pharmacien capitaine.

M. Chabrolles (Jean), 30 mai 1930, 9e R. M. — 4 juin 1960.

c) OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Poli (Michel), 4 mai 1915, 1re R. M. — 16 mai 1960.

Lieutenant.

M. Van den Bulcke (Edouard), 3 mai 1927, 9e R. M. — 13 mai 1960.

ANNULATION D'INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE DÉPART D'OUTRE-MER

Infanterie de marine.

Lieutenant-colonel.

M. Royaux (Emile), 12 octobre 1907, 4e R. M. — 5 avril 1956.

Chefs de bataillon.

MM.
Aussudre (Robert), 21 septembre 1911, 4e R. M. — 2 juillet 1955.
Dumas (André), 10 mars 1915, 1re R. M. — 27 octobre 1954.

Capitaines.

MM.
Adge (Paul), 29 mars 1923, 10e R. M. — 5 novembre 1956 (D. E. M.).
Maffi-Berthier (Louis), 8 mai 1914, 10e R. M. — 3 mars 1957.

Lieutenant.

M. Blondel (Pierre), 31 août 1931, 10e R. M. — 5 août 1958.

Artillerie de marine.

Chef d'escadron.

M. Vogel (Henri), 11 juillet 1914, F. F. A. — 30 juillet 1956.

Capitaine.

M. Amiet (Bernard), 26 juillet 1926, 6e R. M. — 20 décembre 1955.

Intendance des troupes d'outre-mer.

Commandant d'administration.

M. Carrère (Yves), 19 mai 1908, 10e R. M. — 5 juillet 1958.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin lieutenant-colonel.

M. Silverie (Charles), 5 mai 1909, 1re R. M. — 18 juin 1959.

Médecin commandant.

M. Masse (Bernard), 11 septembre 1923, 1re R. M. — 6 août 1958.

Médecin capitaine.

M. Lamy (Claude), 12 juillet 1926, 9e R. M. — 19 septembre 1959.

Capitaine d'administration.

M. Ortoli (Antoine), 2 juin 1909, 4e R. M. — 10 janvier 1959.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — RELIQUAT DES TABLEAUX PRÉCÉDENTS

Infanterie de marine.

Adjudants-chefs.

Arnaud (François), 8 août 1923, 1re R. M., B. S. infanterie. — 20 août 1955.
Zerlini (Antoine), 24 mars 1925, 9e R. M., B. S. infanterie. — 27 mars 1956.

Sergents-chefs.

Vincent (Michel), 3 novembre 1929, 10e R. M., B. C. S., B. I. comptabilité B. P. — 9 janvier 1955.
Espona (Pierre), 21 juin 1927, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 8 octobre 1955.
Vincent (Jean), 24 janvier 1928, 9e R. M., B. C. S. infanterie, C. A. T. 2 comptabilité. — 31 octobre 1955.
Escoubeyrou (Guy), 4 juillet 1930, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 19 décembre 1955.
Sac (Hubert), 5 mai 1923, 10e R. M., B. C. S. infanterie, C. A. T. 2 armurier. — 12 février 1956.
Schmitt (Alphonse), 17 octobre 1925, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 26 février 1956.
Gouyer (Guy), 4 mars 1929, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 2 mars 1956.
Imbault (Henri), 13 mai 1928, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 20 mars 1956.
Tartar (Paul), 25 septembre 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 22 mars 1956.

Sergents.

Ravel (René), 12 mai 1936, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Cochennec (Jean), 10 juillet 1928, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 30 juillet 1955.

Infanterie de marine.

SPÉCIALISTE MUSICIEN

Gallais (Bernard), 17 mars 1930, 1re R. M., brevet chef de fanfare. — 21 mars 1954.

Infanterie de marine.

SPÉCIALISTES BLINDÉS

Adjudant-chef.

Quinet (Edgard), 18 février 1923, 10e R. M., B. S./A. B. — 8 septembre 1958.

Sergent-chef.

Morvan (Marcel), 16 décembre 1929, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., B. C. S. infanterie. — 18 septembre 1958.

Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Sergent-chef.

Parmentier (Raymond), 30 septembre 1928, F. F. A., 450/T. — 5 mai 1958.

Sergents.

Thévenez (Claude), 26 octobre 1929, 1re R. M., 390/T. — 15 mai 1957.
Marcellot (Paul), 4 janvier 1934, 10e R. M., 390/T. — 13 janvier 1958.
Gaillard (Claude), 18 mai 1929, 4e R. M., 350/T. — 16 novembre 1959.

Artillerie de marine.

Maréchal des logis-chef.

Marcaggi (Antoine), 21 mars 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A. — 10 mars 1955.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis.

Gouyer (André), 25 juin 1932, 9e R. M., C. A. T. 2 mécanicien autos-chars, C. I. A. — 14 novembre 1956.

Cadre des commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Sergents-majors.

Lecygne (Louis), 6 mars 1923, 1re R. M., B. C. S., B. E. secrétaire correspondancier. — 26 février 1959.
Louis (René), 8 juin 1928, 10e R. M., B. C. S., B. E. exploitation, moniteur cuisinier. — 16 novembre 1959.

Sergents.

Blondel (Paul), 18 novembre 1923, 9e R. M., B. C. S., B. E. boulanger. — 15 décembre 1958.
Burli (Roland), 10 juillet 1930, 10e R. M., B. C. S., B. E. maçon fournier. — 9 janvier 1960.

SPÉCIALISTES TAILLEURS

Sergent-chef.

Astrie (Jacques), 2 juin 1926, 10e R. M., C. A./M. O. — 7 novembre 1957.

Sergents.

Stortini (Pierre), 26 avril 1920, 10e R. M., C. A./O. S. — 3 décembre 1957.
Boucher (Gérard), 4 janvier 1926, 10e R. M., C. A./O. S. — 13 février 1958.
Pernisek (Charles), 9 octobre 1915, 10e R. M., C. A./O. S. — 16 mai 1958

HOMME DE TROUPE

Caporal-chef.

Lima (Georges), 15 avril 1933, 1re R. M., C. A./O. S. — N'a jamais servi.

SPÉCIALISTES CORDONNIERS

Sergent-major.

Simoni (Blaise), 19 juillet 1912, 9e R. M., C. A./M. O. — 19 septembre 1956.

Sergents.

Ecanvil (Appolinaire), 5 mai 1918, 9e R. M., C. A./O. S. — 24 juillet 1959.
Silvert (Louis), 9 janvier 1926, 7e R. M., C. A./O. S. — 7 août 1959.

Cadre des infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Lucia (Jules), 27 octobre 1920, 9e R. M., B. E. infirmier. — 21 août 1959.

Sergents-majors.

Lassale (Jean-Claude), 6 juillet 1926, 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier. — 7 août 1959.
Guesnet (Henri), 25 novembre 1927, 9e R. M., B. S. maître infirmier. — 31 décembre 1959.
Candaele (Yves), 15 juin 1930, 9e R. M., B. C. S., B. E. secrétaire comptable. — 8 février 1960.

Sergents-chefs.

Flohic (Henri), 27 septembre 1927, 9e R. M., B. C. S., B. E. secrétaire comptable. — 24 mai 1958.
Peyrot (Jean), 2 juin 1928, 10e R. M., B. C. S., B. E. infirmier. — 5 août 1959.
Pitorre (André), 12 mars 1930, 9e R. M., B. C. S., B. E. préparateur en bactériologie. — 27 juillet 1960.

Sergents.

Jiberot (Virarayon), 6 février 1935, 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier. — N'a jamais servi.
Vlei (Benoist), 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier. — 21 avril 1958.
Manicon (Pierre), 15 novembre 1924, 9e R. M., B. C. S., B. E. secrétaire comptable. — 5 mai 1958.

II. — TABLEAU DE DÉPART OUTRE-MER DU 1er FÉVRIER 1961

Infanterie de marine.

Adjudants-chefs.

Jegouic (Yves), 4 février 1923, 10e R. M., B. C. S. (AR) infanterie. — 11 novembre 1953.
George (Hyacinthe), 15 juillet 1923, 1re R. M., B. S. infanterie. — 24 juillet 1955.
De Arbourg (Charles), 20 novembre 1925, 10e R. M., B. S. infanterie. — 3 octobre 1955.
Fruteau (Joseph), 25 août 1923, 10e R. M., B. S. auto E. B. — 5 octobre 1955.
Maillot (Jean), 11 mars 1926, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 7 janvier 1956.
Barandon (Léon), 10 février 1917, 10e R. M., B. S. infanterie. — 9 mars 1956.
Hazard (Jean), 8 décembre 1927, 1re R. M., B. S. infanterie. — 1er avril 1956.
Scaerou (Pierre), 3 juillet 1926, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 1er avril 1956.
Duport (Jacques), 27 décembre 1922, 10e R. M., B. S. infanterie. — 4 avril 1956.
Robert (Léon), 10 mars 1923, 10e R. M., B. S. infanterie. — 6 avril 1956.

Adjudants.

Faur (Jean), 20 juin 1925, 9e R. M., B. S. infanterie. — 6 octobre 1955.
Risterucci (François), 2 mai 1925, 9e R. M., B. S. infanterie. — 19 décembre 1955.
Baron (Robert), 24 mars 1928, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 28 janvier 1956.
Lebris (André), 28 janvier 1925, 10e R. M., B. S. infanterie. — 26 mars 1956.
Crand (Gaston), 30 décembre 1928, 3e R. M., B. C. S. infanterie. — 1er avril 1956.
Vey (Jean), 16 janvier 1925, 8e R. M., B. C. S. infanterie. — 1er avril 1956.
Vidal (Gérard), 27 juillet 1929, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 1er avril 1956.
Dequet (Jacques), 25 janvier 1927, 1re R. M., B. S. infanterie. — 4 avril 1956.
Bellicaud (Raymond), 2 juin 1926, 1re R. M., B. S. matériel auto E. B. — 5 avril 1956.
Bordel (Paul), 28 juillet 1926, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 5 avril 1956.
Mahe (Louis), 14 juin 1925, 1re R. M., B. S. infanterie. — 5 avril 1956.
Gourvil (Armel), 9 mars 1928, 9e R. M., B. S. infanterie. — 6 avril 1956.
Musson (Claude), 28 juillet 1930, 10e R. M., B. S. infanterie. — 7 avril 1956.

Sergent-major.

Pruvost (Etienne), 23 juin 1927, 5e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 28 mars 1956.

Sergents-chefs.

Blayo (Jean), 1er avril 1933, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 12 juillet 1955
Jacquin (Georges), 24 décembre 1935, 9e R. M., B. S. infanterie. — 16 juillet 1955.
Pessus (Jean), 12 juillet 1924, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 24 juillet 1955.
Henry (Pierre), 4 octobre 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 10 septembre 1955.
Colson (Serge), 9 novembre 1927, 1re R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 13 septembre 1955.
Laurans (Paul), 2 septembre 1929, 10e R. M., B. S. infanterie, B. 1 mécanicien hélicoptères. — 20 septembre 1955.
Herpeux (André), 6 octobre 1931, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 moniteur chef F. R. A. C., brevet de chiffreur. — 5 octobre 1955.
Dedinger (Jean-Baptiste), 8 août 1929, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 transmissions. — 30 octobre 1955.
Cap (Gilbert), 10 mai 1932, 9e R. M., B. C. S. infanterie. — 13 novembre 1955.
Mattei (Lucien), 21 mars 1928, F. F. A., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 14 novembre 1955.
Villain (Pierre), 26 octobre 1930, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 28 décembre 1955.
Chanemougane Gobalakichenin, 10 décembre 1928, 9e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 comptabilité. — 26 janvier 1956.
Alanvert (Christian), 13 juillet 1929, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 3 février 1956.
De Soza (Fernand), 6 juin 1927, 10e R. M., B. S. infanterie, B. 1 mécanicien hélicoptères. — 9 février 1956.
Gerard (Lazare), 2 septembre 1930, 10e R. M., B. S. infanterie. — 25 mars 1956.
Gilles (René), 29 juin 1927, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 25 mars 1956
Lawrence (Edouard), 10 juillet 1930, Maroc, B. C. S. infanterie. — 25 mars 1956.
Robert (Ferdinand), 16 juillet 1929, 9e R. M., B. S. infanterie. — 25 mars 1956.
Drean (Pierre), 22 octobre 1927, 3e R. M., B. C. S. infanterie. — 26 mars 1956.
Le Calve (Jules), 20 avril 1926, 9e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 27 mars 1956.
Sautron (Jules), 13 août 1929, 10e R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 27 mars 1956.
Hiou (Léone), 28 janvier 1928, 3e R. M., C. I. A., C. A. T. 2/151/trans./T. A. — 28 mars 1956.
Bourgeoisat (Pierre), 10 juillet 1929, 10e R. M., B. S. infanterie. — 29 mars 1956.
Maugeais (Rémi), 5 février 1928, 3e R. M., B. C. S. infanterie. — 30 mars 1956.
Reinold (André), 24 avril 1930, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 30 mars 1956.
Rocher (Rock), 20 janvier 1927, 1re R. M., C. I. A., C. A. T. 2 secrétariat. — 30 mars 1956.
Cantin (Noël), 23 décembre 1931, 1re R. M., B. C. S., B. 1 comptabilité. — 1er avril 1956.
L'Hostis (Gustave), 21 juillet 1923, 3e R. M., C. I. A., C. A. T. 2/251/trans. — 2 avril 1956.
Boistault (Henri), 28 juin 1931, 9e R. M., B. C. S., B. 1 trans./T. A. exploitation. — 3 avril 1956.
Mertz (René), 25 septembre 1926, 1re R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 5 avril 1956.
Perico (Jean), 29 janvier 1933, 7e R. M., B. S. infanterie. — 6 avril 1956.
Marquiset (Paul), 3 mai 1926, 9e R. M., C. I. A., C. A. T. 2/221/trans. — 7 avril 1956.
Phojo (Nicaise), 15 décembre 1926, 10e R. M., B. C. S. infanterie, B. P. — 7 avril 1956.

Sergents.

Lejard (André), 10 juin 1936, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Miatti (Amédée), 30 mars 1936, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Perrault (Pierre), 23 octobre 1936, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 mécanicien auto, E. B. — N'a jamais servi.
Jean-Philippe (Ernest), 25 septembre 1937, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 mécanicien auto, E. B. — N'a jamais servi.
Roger (Jean), 21 juillet 1938, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Monthieux (Gérard), 18 février 1933, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Rochelle (Claude), 8 avril 1937, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — — N'a jamais servi.
Soulage (Pierre), 27 septembre 1937, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Cayol (Marc), 16 octobre 1936, 4e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Eugène (Denis), 15 mai 1935, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 251/trans. — N'a jamais servi.
Gautier (Joseph), 23 septembre 1936, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Meslien (Jean), 22 août 1936, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — N'a jamais servi.
Ngoc (Fernand), 2 mai 1937, 10e R. M., C. A. T. 2/251/trans. — N'a jamais servi.
Badie (Georges), 21 août 1927, 5e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 251/trans., B. P — 24 novembre 1953.
Fremaux (Marcel), 31 janvier 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 génie. — 12 juillet 1955.
Nanglard (Marc), 2 mars 1935, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 artificier. — 14 novembre 1955.
Veulay (Roger), 19 novembre 1930, 9e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 24 novembre 1955.
Urgin (François), 29 janvier 1929, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie, 161/trans. mécanicien radio. — 29 novembre 1955.

Legros (Georges), 6 juin 1932, 1re R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie, 151/trans. — 28 janvier 1956.
Muller (Joseph-Bernard), 9 août 1931, 10e R. M., C. A. T. 2/211-221/trans. — 8 février 1956.
Maugalen (Hilarion), 23 octobre 1928, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 2 mars 1956.
Trouillot (Christian), 3 novembre 1931, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 génie, 251/trans. — 15 mars 1956.
Frode de La Forêt (Roger), 1er mars 1930, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 17 mars 1956.
Camara (Gérard), 20 octobre 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 20 mars 1956.
Hurel (Julien), 11 octobre 1930, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2/251/trans. — 20 mars 1956.
Lanoë (Jean), 26 juin 1930, 10e R. M., B. C. S. infanterie, C. A. T. 2 trans. — 20 mars 1956.
Lejeune (Gilbert), 20 octobre 1932, 10e R. M., B. C. S. infanterie. — 20 mars 1956.
Velin (Sagadjanandam), 10 septembre 1934, 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 22 mars 1956.
Victor (Mariadassou), 27 août 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 23 mars 1956.
Chaillet (Michel), 14 décembre 1931, 1re R. M., C. I. A., C. A. T. 2, infanterie. — 25 mars 1956.
Depré (Jacques), 30 janvier 1937 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 25 mars 1956.
Graziani (Philippe), 26 mai 1934, 9e R. M., B. C. S. infanterie. — 25 mars 1956.
Kindou (Léon), 11 avril 1932, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 25 mars 1956.
Le Gad (Jean), 5 novembre 1924, 3e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 25 mars 1956.
Ottomani (Paulin), 17 juin 1928, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2/221/trans. — 25 mars 1956.
Storai (Jean), 5 novembre 1927, 9e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 25 mars 1956.
Vassilis (Roger), 16 mai 1937, 1re R. M., B. C. S. infanterie. — 25 mars 1956.
Canonne (Marcel), 24 février 1933, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 26 mars 1956.
Manresa (Camille), 28 février 1925, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2/251/trans. — 27 mars 1956.
Lebrin (Victor), 6 juillet 1925, 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie. — 30 mars 1956.
Colomba (Epiphanie), 12 janvier 1931, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2/252/trans. — 4 avril 1956.
Campillo (Julien), 28 janvier 1934, 9e R. M., C. I. A., C. A. T. 2, mécanicien A. C. — 7 avril 1956.
Guillaume (André), 20 juin 1931 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 7 avril 1956.
Krzyston (Richard), 3 avril 1934 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. — 7 avril 1956.
Tranquille (Iréné), 28 juin 1926, 10e R. M., C. I. A., C. A. T. 2 infanterie. 7 avril 1956.

Infanterie de marine.

SPÉCIALISTES MUSICIENS

Adjudant.

Buccheri (Joseph), 8 mai 1933, 1re R. M., B. S. chef de fanfare. — 29 juin 1959.

Sergent-chef.

Bouvard (Henri), 17 février 1927, 1re R. M., B. E. sous-chef de fanfare trombone. — 22 avril 1960.

Sergent.

Thuilliez (Robert), 28 octobre 1931, 5e R. M., C. A. T. 2 musicien, C. I. A., cor d'harmonie. — 13 juin 1960.

HOMME DE TROUPE

Caporal-chef.

Adamis (Parfait), 18 avril 1925, 1re R. M., C. A. T. 1 musicien. — 17 mars 1960.

Infanterie de marine.

SPÉCIALISTES BLINDÉS

Adjudants-chefs.

Chapelier (René), 30 janvier 1916, 9e R. M., B. S. arme blindée. — 12 décembre 1956.
Jacoulet (Henri), 12 mars 1924, F. F. A., B. S. arme blindée. — 20 juin 1957.
Roux (René), 8 juin 1925, 3e R. M., C. A. T. 2 A. B., B. C. S. infanterie. — 22 juin 1957.
Leray (Jacques), 15 décembre 1919, 10e R. M., B. S. arme blindée. — 20 juillet 1958.
Diomar (René), 9 juillet 1925, 10e R. M., B. S. infanterie, B. 1 A. B. — 8 septembre 1958.

Adjudants.

Gallis (Daniel), 17 mars 1928, 10e R. M., B. C. S., B. 1 arme blindée. — 22 septembre 1958.
Paineaud (Robert), 2 décembre 1927, 10e R. M., B. S. infanterie, B. 1 A. B. — 24 septembre 1958.
Mottaz (Roger), 18 septembre 1925, 10e R. M., C. A. T. 2 arme blindée, B. C. S., B. 1 comptabilité. — 25 septembre 1958.
Veyrier (Pierre), 11 mai 1931, 10e R. M., B. C. S., B. 1 arme blindée. — 10 novembre 1958.

Sergents-chefs.

Deloof (Roland), 1er juillet 1927, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — 10 novembre 1956.
Simon (Paul), 20 février 1926, F. F. A., B. C. S., B. 1 arme blindée. — 8 juin 1957.
Voirin (Tépano), 26 décembre 1928, 10e R. M., B. C. S., B. 1 matériel, spécialité auto E. B. — 17 septembre 1958.
Dinard (Pierre), 5 novembre 1927, 10e R. M., B. C. S., B. 1 arme blindée. — 6 octobre 1958.
Monsimer (Maurice), 13 février 1936, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., B. C. S., B. 1 infanterie. — 6 octobre 1958.

Sergents.

Pilate (Maurice), 26 mars 1936, 10e R. M., C. A. T. 2/ A. B., C. I. A. — N'a jamais servi.
Dizac (Jacques), 1er octobre 1937, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — N'a jamais servi.
Desideri (Toussaint), 25 novembre 1931, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B. — 24 décembre 1953.
Viale (Jean), 1er janvier 1938, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., C. I. A. — N'a jamais servi.
Sarr (Gorgin), 12 août 1934, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., B. C. S., B. 1 infanterie. — 13 octobre 1958.
Cressend (André), 15 août 1928, 10e R. M., C. A. T. 2/A. B., B. C. S., B. 1 infanterie. — 27 octobre 1958.

Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Adjudants-chefs.

Borderieux (René), 9 mai 1925, 4e R. M., 450/T. — 2 mai 1957.
Febvre (Joseph), 20 novembre 1922, 10e R. M., 407/T. — 22 juin 1957.
Allie (Marcel), 19 août 1911, 10e R. M., 450/T. — 28 mai 1958.
Puyssegur (Claude), 9 juin 1928, 10e R. M., 450 /T. — 24 juin 1958.
Malet (Claude), 3 juin 1923, 4e R. M., 450/T. — 28 juin 1958.
Giraud (Félix), 31 octobre 1926, 10e R. M. 450/T. — 10 septembre 1958.
Leroux (Julien), 24 octobre 1924, F. F. A., 450/T. — 27 octobre 1958.
Vosgien (René), 16 juin 1927, 10e R. M., 450/T. — 24 mars 1959.
Bredelet (Michel), 5 février 1928, 10e R. M., 452/T. — 31 mai 1959.
Goguet (Raymond), 15 mai 1928, 4e R. M., 452/T. — 4 juin 1959.
Morel (Jean), 25 février 1925, 4e R. M., 460/T. — 21 octobre 1959.

Adjudants.

Planchette (Saint-Hilaire), 27 septembre 1930, 4e R. M., 450/T. — 14 mai 1957.
Lappartient (Félix), 17 novembre 1925, 10e R. M., 350/T. — 19 mars 1958.
Desjardins (Georges), 23 décembre 1927, 9e R. M., 410/T. — 28 mai 1958.
Lecorgne (André), 27 octobre 1928, F. F. A., 452/T. — 5 juin 1958.
Valade (Henri), 28 janvier 1925, 4e R. M., 310/T. — 20 juin 1958.
Nomdedeu (André), 26 juillet 1925, 10e R. M., 350/T. — 24 juin 1958.
Simons (Roger), 24 mars 1927, 10e R. M., 450/T. — 4 juillet 1958.
Parat (Albert), 26 mai 1927, 10e R. M., 450/T. — 13 septembre 1958.
Voltz (Georges), 3 mars 1930, 10e R. M., 450/T. — 1er décembre 1958.
Thevenet (Jacques), 24 novembre 1928, 10e R. M., 452/T. — 16 mars 1959.
Constant (Jackie), 8 décembre 1924, 10e R. M., 410/T. — 6 avril 1959.
Parent (Georges), 10 juillet 1928, 9e R. M., 460/T. — 21 octobre 1959

Sergents-chefs.

Seutin (Michel), 15 janvier 1930, 4e R. M., 360/T. — 23 novembre 1956.
Ledevehat (Bernard), 27 décembre 1930, 1re R. M., 350/T. — 15 janvier 1957.
Campinchi (Ange), 16 juin 1927, 5e R. M., 350/T. — 15 mai 1957.
Sutra (Michel), 16 juin 1930, 10e R. M., 450/T. — 24 mai 1958.
Raymond (Jean), 30 mai 1926, 10e R. M., 350/T. — 10 novembre 1958.
Schmid (Claude), 30 août 1925, Tunisie, 301/T. — 2 décembre 1958.
Cochard (Pierre), 9 février 1932, 10e R. M., 350/T. — 28 janvier 1959.

Harguindeguy (Louis), 28 juin 1929, 10e R. M., 450/T. — 9 février 1959.
Joncour (Raymond), 17 janvier 1930, 10e R. M., 450/T. — 15 avril 1959.
Heringer (Marcel), 1er mai 1930, 10e R. M., 450/T. — 21 mai 1959.
Myre (Rigobert), 4 janvier 1928, 1re R. M., 452/T. — 25 mai 1959.
Richardson (Louis), 23 septembre 1927, 10e R. M., 360-261/T. — 24 août 1959.
Mussigmann (Raymond), 10 mai 1927, 10e R. M., 460/T. — 15 octobre 1959.
Husson (Gérard), 18 janvier 1934, 1re R. M., 365/T. — 2 mai 1960.
Morin (Michel), 14 septembre 1930, 10e R. M., 350/T. — 22 juin 1960

Sergents.

Luce (Lucien), 19 novembre 1933, 9e R. M., 350/T. — 19 décembre 1955.
Ohanessian (Jacques), 30 juin 1928, 10e R. M., 350/T. — 5 mai 1956.
Giacomo (Jean), 22 juin 1931, 10e R. M., 350/T. — 16 mai 1956.
Vent (Robert), 16 décembre 1930, 10e R. M., 350/T. — 16 mai 1956.
Bertrand (Georges), 4 avril 1927, 1re R. M., 396/T. — 18 juillet 1956.
Poupard (Georges), 20 février 1936, 1re R. M., 300/T. — 3 mai 1957.
Lallemand (Alibert), 20 mars 1933, 10e R. M., 360/T. — 4 mai 1957.
Louilot (Victor), 31 octobre 1930, 1re R. M., 333/T. — 27 juillet 1957.
Graveline (Julien), 4 avril 1926, 10e R. M., 251/T., C. I. A. — 21 décembre 1957.
Buvry (Christian), 25 juin 1931, 4e R. M., 396/T. — 21 décembre 1957.
Bornert (Armand), 28 janvier 1930, 10e R. M., 252/T., C. I. A. — 22 octobre 1958.
Delbe (Edouard), 6 novembre 1933, 10e R. M., 252/T., C. I. A. — 27 octobre 1958.
Sans (Daniel), 10 septembre 1932, 10e R. M., 252/T., C. I. A. — 27 juillet 1959.
Charrais (Jean), 19 août 1933, 10e R. M., 201/T., C. I. A. — 7 septembre 1959.
Rozan (Raymond), 7 octobre 1935, 10e R. M., 261/T. — 25 septembre 1959.

Artillerie de marine.

Adjudants-chefs.

Lajeunesse (Roger), 8 avril 1925, 1re R. M., B. S. artillerie. — 27 septembre 1955.
Rémy (Robert), 10 juin 1919, 4e R. M., B. S. comptabilité. — 27 septembre 1955.
Colin (Claude), 16 février 1926, 1re R. M., B. S. auto E. B. — 5 octobre 1955.
Laulhe (Paul), 13 février 1926, 9e R. M., B. C. S. artillerie (F. T. A.). — 5 octobre 1955.

Adjudants.

Molin (Michel), 11 juin 1925, 1re R. M., B. C. S., B. E. artillerie. — 25 août 1955.
Bedin (Paul), 27 juillet 1926, 10e R. M., B. C. S., B. E. auto, B. E. mécan-hélicoptères (électricité). — 5 septembre 1955.
Chapin (Stanislas), 12 novembre 1928, 9e R. M., B. C. S. artillerie. — 14 septembre 1955.
Rothan (Albert), 14 mars 1928, 10e R. M., B. C. S., B. E. artillerie. — 25 septembre 1955.
Cailbaut (Serge), 9 juillet 1927, 5e R. M., B. C. S., B. E. artillerie, C. A. T. 2 trans. — 5 octobre 1955.
Durieux (Jean), 28 mai 1930, F. F. A., B. C. S., B. E. comptabilité. — 5 octobre 1955.
Tessier (Robert), 26 décembre 1930, 3e R. M., B. S. auto E. B. — 5 octobre 1955.

Maréchaux des logis chefs.

Raymond (Claude), 18 mars 1935, 10e R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. — N'a jamais servi.
Catherine (Jean), 9 mai 1926, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 25 février 1955.
Gil-Bistes (André), 10 mai 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 19 août 1955.
Revellat (Michel), 7 août 1933, 3e R. M., B. S. artillerie. — 19 août 1955.
Guyot (Jean-Joseph), 6 janvier 1929, F. F. A., B. S. auto E. B. — 30 août 1955.
Le Fèvre (Maurice), 18 décembre 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 30 août 1955.
Sainte-Rose (Jérôme), 20 juillet 1929, 10e R. M., B C S., B. E. comptabilité. — 8 septembre 1955.
Le Rest (Jean), 18 janvier 1930, 3e R. M., C. A. T. 2 comptabilité C. I. A. — 14 septembre 1955.
Naulet (Honoré), 6 juin 1930, 10e R. M. C. A. T. 2 artillerie C. I. A. — 14 septembre 1955.
Stéphan (Hervé), 4 octobre 1932, 4e R. M., B. C. S., B. E. artillerie. — 14 septembre 1955.
Norbert (Salin), 1er janvier 1932, 1re R. M., B. C. S., B. E. artillerie F. T. A. — 20 septembre 1955.
Cormier (Guy), 4 octobre 1930, 1re R. M., B. C. S., B. E. artillerie, C. A. T. 2 comptabilité. — 28 septembre 1955.
Fenies (Robert), 11 janvier 1926, 1re R. M., B. E. détection électromagnétique. — 5 octobre 1955.
Gibert (Pierre), 11 août 1930, 10e R. M., B. C. S., B. E. artillerie. — 5 octobre 1955.
Moigne (Jean), 9 décembre 1925, 1re R. M., C. A. T. 2 trans., C. I. A. — 5 octobre 1955.
Morillon (Maurice), 8 février 1928, F. F. A., B. S. artillerie. — 5 octobre 1955.
Verdier (Claude), 12 janvier 1934, 9e R. M., B. C. S., B. E. artillerie. — 5 octobre 1955.

Maréchaux des logis.

Blanc (André), 18 novembre 1929, 9e R. M., C. A. T. 2 trompette cavalerie. — N'a jamais servi.
Jacques (André), 20 mars 1932, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie. — N'a jamais servi.
Maître (Désiré), 10 mai 1931, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — N'a jamais servi.
Sulpicy (Michel), 19 juillet 1935, 10e R. M., B. C. S., B. E. détection électromagnétique. — N'a jamais servi.
Schieb (Charles), 15 décembre 1932, 10e R. M., B. C. S., B. E. artillerie. — 27 avril 1955.
Harmide (Eugène), 1er février 1927, 5e R. M., C. A. T. 2, 251 transmissions, C. I. A. — 4 août 1955.
Lalyre (Jean), 9 décembre 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 tôlier soudeur, C. I. A. — 21 août 1955.
Griggi (Charles), 11 juillet 1929, 1re R. M., 251 transmissions, C. I. A. — 5 septembre 1955.
Giovannoni (Gilbert), 14 janvier 1933, 9e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A. — 14 septembre 1955.
Fidole (Emile), 2 juin 1932, 1re R. M., B. C. S., B. E. artillerie. — 5 octobre 1955.
Attenon (Gilbert), 27 septembre 1930, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie. — 5 octobre 1955.

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Peiffer (Edmond), 7 mai 1918, 3e R. M., B. S. comptabilité. — 27 février 1960.

Adjudant.

Capuano (Roger), 17 mars 1923, 9e R. M., B. C. S., B. E. comptable. — 25 juin 1959.

Maréchaux des logis-majors.

Tar (Zoltan), 15 novembre 1924, 9e R. M., B. C. S., B. E. comptable. — 14 juillet 1958.
Kerleo (François), 12 avril 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 comptable, C. I. A. — 5 mars 1960.

Maréchaux des logis.

Adam (Pol), 9 novembre 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 comptable, C. I. A. — 28 juin 1959.
Ache (Pierre), 11 juillet 1928, 10e R. M., C. A. T. 2 comptable, C. I. A. — 7 mars 1960.
Colomb (Fernand), 24 février 1934, 10e R. M., C. A. T. 2 comptable. — 13 avril 1960.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Adjudants-chefs.

Scherhag (Charles), 3 août 1918, 1re R. M., B. S. armement petit calibre. — 15 mai 1958.
Doriano (Antoine), 20 mai 1919, 9e R. M., B. S. armement petit calibre. — 22 mai 1958.
Arrighi (Jean), 11 avril 1918, 5e R. M., B. S. mat. para. — 28 juillet 1958.

Adjudant.

Guillaud (Jean), 26 mars 1923, 9e R. M., B. S. armement petit calibre — 20 août 1958.

Maréchaux des logis-majors.

Cordobes (Joachim), 30 septembre 1928, 1re R. M., B. C. S. B. E. photographe S. C. A. — 25 mars 1956.
Launais (Guy), 28 octobre 1929, 10e R. M., B. C. S., B. E. artificier. — 24 avril 1958.
Tribut (Claude), 3 juillet 1927, 10e R. M., B. C. S., B. E. mat. para. — 8 août 1958.
Bouvier (Christian), 29 juillet 1923, 9e R. M., B. C. S., B. E. armement petit calibre. — 31 mars 1959.

Maréchaux des logis chefs.

Bolivard (Agnan), 17 novembre 1927, 1re R. M., B. C. S., B. E. armement gros calibre. — 12 novembre 1955.
Didelot (Pierre), 29 juin 1924, 9e R. M., B. C. S., B. E. mat. para. — 14 novembre 1955.
Soutarson (Luce-Faustin), 19 février 1927, 5e R. M., B. C. S., B. E. armement gros calibre. — 2 mars 1956.
Susini (Jean), 18 septembre 1927, 5e R. M., B. S. mat. para. — 23 avril 1956.
Stervinou (Joseph), 25 mars 1934, 10e R. M., B. S. armement gros calibre. — 24 juin 1956.
Bebin (André), 11 mai 1930, 4e R. M., B. C. S., B. E. mat. para. — 14 mai 1957.
Sullerot (Lucien), 5 janvier 1930, 10e R. M., B. C. S., B. E. mat. para. — 27 janvier 1958.
Escoffier (Camille), 20 août 1923, 10e R. M., B. C. S. B. E. photographe S. C. A. — 24 février 1958.
Moal (François), 22 novembre 1934, 8e R. M., B. S. armement petit calibre. — 12 mars 1958.
Garsi (Pierre), 24 août 1930, 10e R. M., B. S. armement petit calibre. — 18 juillet 1958.
Bastien (Guy), 2 janvier 1932, 5e R. M., B. C. S., B. E. armement petit calibre. — 5 septembre 1958.
Soulisse (Guy), 19 avril 1925, 10e R. M., B. S. mat. para. — 26 septembre 1958.

Maréchaux des logis.

Chaumoux (Gilbert), 4 octobre 1940, 1re R. M., B. C. S., B. E. armement petit calibre. — N'a jamais servi.
Millin (André), 8 juin 1928, 1re R. M., B. C. S., B. E. mat. para. — 26 juillet 1956.
Frappier (André), 12 mai 1927, 8e R. M., B. C. S., B. E. armement petit calibre. — 31 mars 1958.
Penard (Gaston), 26 novembre 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 mat. para, C. I. A. — 30 juin 1958.
Vozelle (Fernand), 8 mai 1928, 10e R. M., B. C. S., B. E. artificier. — 8 août 1958.
Ledoux (Claude), 6 mars 1932, 8e R. M., B. C. S., B. E. artificier. — 24 septembre 1958.
Chauvin (Lucien), 30 juin 1934, 9e R. M., C. A. T. 2 artificier, C. I. A. — 7 mai 1959.

AUTOS-CHARS

Adjudant.

Le Frère (Jacques), 9 janvier 1928, 1re R. M., B. S. auto E. B. — 8 mai 1958.

Maréchaux des logis-majors.

Dormand (Jacques), 25 avril 1928, 4e R. M., B. S. mécanicien hélicoptères B. E. auto E. B. — 24 avril 1955.
Dalmasie (Daniel-Paul), 11 décembre 1922, 10e R. M., B. C. S., B. E. auto — 3 novembre 1956.
Feline (Roger), 10 décembre 1927, 10e R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. — 7 janvier 1957.
Hodée (François), 14 septembre 1925, 10e R. M., B. C. S., B. E., auto E. B. — 29 mars 1957.

Maréchaux des logis chefs.

Mariette (Edmond), 5 mars 1923, 10e R. M, B. C. S., B. E., auto E. B. — 15 juillet 1956.
Lamache (Albert), 28 novembre 1931, 1re R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. (électricien). — 26 juillet 1956.
Barillet (Christian), 17 septembre 1933, F. F. A., B. C. S., B. E. auto E. B. — 3 octobre 1956.
Capron (Marcelin), 20 septembre 1928, 10e R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. — 4 octobre 1956.
Comte (Jacques), 24 septembre 1930, 9e R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. — 16 octobre 1956.
Huret (André), 19 mai 1934, 7e R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. — 20 octobre 1956.
Leclec'h (Robert), 14 juillet 1933, 9e R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. — 5 novembre 1956.
Neumuller (Jack), 1er avril 1930, 9e R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. (électricien). — 19 décembre 1956.
Ansquer (Jean), 31 mai 1928, 10e R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. — 19 avril 1957.
Jean-François (Guillaume), 25 juin 1927, 10e R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. (Ferret). — 24 avril 1957.
Asselin de Beauville (Georges), 30 mai 1923, 10e R. M., B. S. auto E. B. — 15 février 1958.
Bouvier (Robert), 9 avril 1934, 10e R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. — 24 avril 1958.

Maréchaux des logis.

Albina (Luc-Férole), 18 février 1928, 1re R. M., B. E. auto, B. C. S., B. E. mécanicien hélicoptères. — 7 mars 1955.
Pierre-Nicolas (Jules), 12 avril 1930, 10e R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. — 28 décembre 1955.
Bourbon (Marius), 7 juin 1927, 10e R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. — 13 décembre 1956.
Chapat (Gérard), 12 juin 1929, 10e R. M., C. A. T. 2 autos-chars C. I. A. — 29 avril 1958.
Messenile (Gérard), 25 avril 1931, 10e R. M., C. A. T. 2 mécanicien autos-chars. — 28 mai 1958.

CONSTRUCTIONS

Adjudants-chefs.

Arnier (Félicien), 8 avril 1922, 10e R. M., B. S. charron. — 24 août 1955.
Juvigny (René), 21 mars 1926, 10e R. M., B. S. mécanique générale. — 20 juin 1959.
Orozco (Benoît), 20 décembre 1918, 9e R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux. — 22 juin 1959.

Adjudants.

Leneil (Bernard), 28 février 1922, 3e R. M., B. S. appro. — 29 juillet 1953.
Fleury (Lucien), 23 octobre 1922, 9e R. M., B. S. électricien. — 2 février 1959.
Camozzi (Raymond), 15 juin 1923, 8e R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux. — 7 août 1959.
Wurthèle (Norbert), 17 août 1928, 4e R. M., B. C. S., B. E. mécanique générale. — 30 décembre 1958.

Maréchaux des logis-majors.

Erhel (André), 7 février 1925, 10e R. M., B. E. charpentier bois. — 21 septembre 1954.
Basse (Bernard), 25 mai 1929, 1re R. M., B. S. appro. — 14 mars 1956.
Merine (Marcel), 22 octobre 1930, 10e R. M., B. S. appro. — 24 avril 1957.
Broussaud (Jean), 1er janvier 1927, F. F. A., B. S. conducteur travaux. — 14 juin 1959.

Maréchaux des logis chefs.

Bayard (Jack), 8 mars 1932, 1re R. M., B. C. S., B. E. électricien. — 11 mai 1959.
Parizet (Marcel), 3 juin 1931, 9e R. M., B. S. conducteur travaux. — 4 juin 1959.
Gaillardon (Maurice), 15 septembre 1925, 10e R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux. — 22 juin 1959.
Vitrier (Louis), 20 janvier 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 électricien, C. I. A. — 23 juillet 1959.
Brun (Jean), 4 mai 1927, 10e R. M., C. A. T. 2 électricien, C. I. A. — 8 août 1959.
Mabire (Pierre), 5 juillet 1931, 4e R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux. — 10 octobre 1959.
Viola (Jean), 30 septembre 1932, 6e R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux. — 8 février 1960.

Maréchaux des logis.

Ferrere (Hubert), 4 juillet 1938, 9e R. M., B. C. S., B. E. frigoriste. — N'a jamais servi.
Pascaline, dit Laffite (Jules), 18 février 1933, 10e R. M., B. C. S., B. E. auto E. B. — 24 juillet 1957.
Hego (Bernard), 14 juillet 1934, 1re R. M., C. A. T. 2 dessinateur, C. I. A. — 30 avril 1959.
Rousset (André), 12 décembre 1936, 1re R. M., C. A. T. 2 dessinateur, C. I. A. 7 mai 1959.
Martin (Pierre), 11 février 1936, 4e R. M., C. A. T. 2 dessinateur, C. I. A. — 6 août 1959.
Agnel (Robert), 27 septembre 1938, 9e R. M., C. A. T. 2 électricien, C. I. A. — 29 janvier 1960.

Cadre des agents des corps de troupes d'outre-mer.

Adjudants-chefs.

Jousselin (Alexis), 21 janvier 1911, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 19 novembre 1955.
Guillarmou (François), 21 mai 1922, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 31 mars 1958.
Antonini (Dominique), 26 février 1912, 9e R. M., B. S. comptabilité. — 24 avril 1958.

Theron (Georges), 8 septembre 1922, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 20 juin 1958.
Callec (Léon), 17 mars 1924, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 20 juin 1958.
Pierrisnard (Gilbert), 4 février 1918, 1re R. M., B. S. comptabilité. — 15 juillet 1958.
Rosetti (Robert), 1er décembre 1924, 1re R. M., B. S. comptabilité. — 4 août 1958.

Adjudants.

Beaurain (Paul), 10 janvier 1926, 9e R. M., B. S. comptabilité. — 14 mars 1958.
Lebourdon (Vincent), 6 janvier 1923, 1re R. M., B. S. comptabilité. — 29 avril 1958.
Lamouret (Emile), 14 mars 1924, 10e R. M., B. S. comptabilité. — 4 août 1958.
Thomas (Jean), 2 janvier 1927, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité. — 21 août 1958.
Milhau (Albert), 9 octobre 1922, 1re R. M., B. C. S., B. E. comptabilité. — 24 novembre 1958.

Sergents-majors.

Loeul (Paul), 11 juin 1921, 5e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité. — 28 février 1955.
Chapelon (Ferdinand), 24 janvier 1926, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité. — 13 septembre 1958.

Cadre des agents de la chancellerie des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Roger (Claude), 15 mai 1919, 9e R. M., B. S. chancellerie. — 25 mai 1958.

Adjudant.

Schott (Léon), 24 mars 1930, 1re R. M., B. S. chancellerie. — 21 juin 1958.

Sergent-major.

Feuillassier (Henri), 8 septembre 1930, 1re R. M., B. S. chancellerie. — 13 mars 1958.

Sergents-chefs.

Courtille (Emile), 21 avril 1927, 3e R. M., B. C. S. chancellerie. — 5 avril 1956.
Lapertot (Maurice), 8 juillet 1929, 1re R. M., B. C. S., B. 1 chancellerie. — 10 février 1958.

Cadre des commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Adjudants.

Floderer (Georges), 11 août 1928, F. F .A., B. C. S., B. E. exploitation spécialité gérant d'annexe. — 8 avril 1959.
Colin (Vincent), 29 mai 1927, 1re R. M., B. C. S., B. E. comptable vérificateur. — 2 juin 1959.
Galibert (René), 13 juillet 1924, 10e R. M., B. C. S., B. E. comptable vérificateur. — 5 septembre 1959.
Denis (Albert), 8 juillet 1925, 4e R. M., B. C. S., B. E. comptable vérificateur. — 26 janvier 1959.

Sergents-majors.

Papin (Ernest), 8 avril 1923, 9e R. M., B. C. S., B. E. exploitation. — 13 février 1958.
Brunel (Edouard), 29 juin 1929, 1re R. M., B. C. S., B. E. exploitation. — 24 février 1958.
Gallet (Jean), 22 février 1928, 1re R. M., B. C. S., B. E. comptable vérificateur. — 21 mai 1958.
Forment (Henri), 22 juillet 1928, 1re R. M., B. C. S., B. E. bureaux. — 3 janvier 1959.
Emboulas (Jean), 28 août 1923, 6e R. M., B. C. S., B. E. secrétaire correspondancier. — 1er septembre 1959.
Dardanne (Raymond), 20 juin 1929, 9e R. M., B. C. S., B. E. secrétaire correspondancier. — 30 juillet 1959.
Crépin (Robert), 9 septembre 1927, 1re R. M., B. C. S., B. E. magasinier. — 27 avril 1960.

Sergents-chefs.

Morin (Jean), 20 mars 1930, 1re R. M., B. C. S., B. E. comptable vérificateur. — 22 août 1959.
Mayeur (René), 7 juin 1923, 7e R. M., B. C. S., B. E. comptable vérificateur. — 11 mai 1960.

SPÉCIALISTE CORDONNIER

HOMME DE TROUPE

Caporal-chef.

Petit (Marcel), 30 août 1922, 10e R. M., C. A./O. S. — N'a jamais servi.

Cadre des infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Adjudant.

Boissière (Georges), 9 octobre 1916, 10e R. M., B. E. infirmier. — 8 avril 1959.

Sergent-major.

Dubernard (Paul), 25 décembre 1925, 1re R. M., B. S. secrétaire comptable. — 4 novembre 1959.

Sergent.

Robinson (Paul), 6 juin 1935, 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier. — N'a jamais servi.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Déclaration d'utilité publique de l'acquisition par l'Etat d'un ensemble foncier sis à Aire-sur-l'Adour.

Par arrêté du 21 décembre 1960, est déclarée d'utilité publique, en vue de la construction du nouveau lycée de jeunes filles d'Aire-sur-l'Adour, l'acquisition par l'Etat (ministère de l'éducation nationale) d'un ensemble foncier d'une superficie totale de 4 hectares 44 ares 49 centiares, sis à Aire-sur-l'Adour, au lieudit Le Mas, à proximité de la route nationale n° 134.

Cette acquisition aura lieu soit à l'amiable, soit par expropriation, dans les conditions prévues par les lois et décrets en vigueur.

L'expropriation devra être accomplie dans un délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté ; passé ce délai, l'expropriation devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration d'utilité publique.

Acceptation de la cession, à titre gratuit, à l'Etat par la ville de Reims d'un terrain en vue de la construction d'une faculté des sciences.

Par arrêté du 11 janvier 1961, est acceptée la cession à l'Etat (ministère de l'éducation nationale), à titre gratuit, d'un terrain d'une superficie de 130.950 mètres carrés situé au Nord du chemin rural n° 28 de Reims à Beine, cadastré lieuxdits Les Travers du chemin de Saint-Nicaise, Les Grèves du chemin de Beine et Derrière les Moulins, en vue de la construction de la faculté des sciences (1re tranche).

Le recteur de l'académie de Paris est délégué à l'effet d'assister le directeur départemental des domaines pour la signature de l'acte de cession.

Liste des écoles d'ingénieurs pour l'accès desquelles un concours spécial de recrutement sera organisé en faveur des élèves de l'enseignement technique.

Le ministre de l'éducation nationale par intérim,

Vu le décret n° 59-897 du 30 juillet 1959 portant organisation dans l'enseignement technique de sections préparatoires à un concours de recrutement spécial ouvrant accès aux grandes écoles d'ingénieurs ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 1960 fixant la liste des écoles d'ingénieurs pour l'accès desquelles un concours spécial de recrutement sera organisé en faveur des élèves de l'enseignement technique ;

Sur proposition du directeur des enseignements techniques et professionnels,

Arrête :

Article unique. — La liste des écoles d'ingénieurs fixée par l'arrêté du 6 juillet 1960 susvisé est complétée ainsi qu'il suit :

Ecole française de papeterie de Grenoble.

Fait à Paris, le 13 janvier 1961.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
PIERRE ESCOUBE.

Nombre de places mises en compétition aux concours d'entrée en première année dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers organisés en 1961.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 47-607 du 5 mai 1947 portant règlement des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers, modifié par le décret n° 52-528 du 10 mai 1952 ;

Vu l'arrêté du 21 juin 1948 modifié, fixant les conditions d'admission dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 1956 et l'arrêté du 16 décembre 1960 organisant un recrutement parallèle dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1960 portant délégation de signature,

Arrête :

Art. 1er. — Le nombre de candidats qui pourront être admis en première année des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers à la suite du concours normal d'entrée qui sera ouvert en 1961 est fixé à 540.

Art. 2. — Soixante candidats pourront être admis en première année des écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers à la suite du concours spécial d'entrée dans ces écoles qui sera organisé en 1961.

Art. 3. — Le directeur des enseignements techniques et professionnels est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 janvier 1961.

Pour le ministre de l'éducation nationale par intérim et par délégation :

Le directeur des enseignements techniques et professionnels,

MARCEL REVERDY.

Composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des fonctionnaires des services économiques.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 ;

Vu le décret n° 59-307 du 14 février 1959 portant règlement d'administration publique et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 50-1551 du 19 décembre 1950 portant statut du personnel des services économiques,

Arrêtent :

Art. 1er. — La commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des fonctionnaires des services économiques de l'éducation nationale est composée ainsi qu'il suit :

Représentants de l'administration :

Le directeur de l'administration générale, président, et un suppléant.

Un représentant titulaire de la direction de l'administration générale et un suppléant.

Sept représentants titulaires de la direction générale de l'organisation et des programmes scolaires et sept suppléants.

Un représentant titulaire de la direction générale de l'enseignement supérieur et un suppléant.

Un représentant titulaire du haut-commissariat à la jeunesse et aux sports et un suppléant.

Un représentant titulaire de la direction de la coopération avec la Communauté et l'étranger et un suppléant.

Représentants du personnel :

Deux représentants titulaires des intendants et deux suppléants.

Deux représentants titulaires des sous-intendants et deux suppléants.

Deux représentants titulaires des économes et deux suppléants.

Deux représentants titulaires des adjoints des services économiques de classe exceptionnelle et deux suppléants.

Deux représentants titulaires des adjoints des services économiques de 1re classe et deux suppléants.

Deux représentants titulaires des adjoints des services économiques de 2e classe et deux suppléants.

Art. 2. — Les représentants de l'administration sont désignés par le directeur général ou le directeur intéressé.

Art. 3. — Le ministre délégué auprès du Premier ministre et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 janvier 1961.

Le ministre de l'éducation nationale par intérim,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du cabinet,

PIERRE ESCOUBE.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,

Pour le ministre délégué et par délégation :

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,

JOSEPH GAND.

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'éducation nationale par intérim,

Vu l'arrêté du 23 novembre 1960 portant nomination au cabinet du ministre de l'éducation nationale par intérim,

Arrête :

Art. 1er. — Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de chargé de mission au cabinet du ministre de l'éducation nationale par intérim exercées par M. Roger Fauroux, inspecteur des finances.

Art. 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 31 décembre 1960 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 janvier 1961.

PIERRE GUILLAUMAT.

Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

Par arrêté en date du 30 janvier 1961, M. André Loyen, recteur de l'académie de Poitiers, est nommé, à compter de la même date, directeur du centre national des œuvres universitaires et scolaires.

Centre des œuvres universitaires de Dakar.

Par arrêté du 25 janvier 1961, M. Laffont (Jean), secrétaire d'œuvres au centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Alger, est nommé secrétaire général du centre des œuvres universitaires de Dakar.

Listes d'aptitude aux fonctions de maître assistant.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 janvier 1961 :

Page 239, 1re colonne :

Mathématiques.

Au lieu de :	Lire :
M. Baillette.	Mlle Baillette.
Mme Baudoin.	Mmes Baudoin.
Mlle Bermond.	Bermond.
Mme Besserre.	Besserre.

Physique.

Au lieu de :	Lire :
Mlle Gousseland.	Mlles Gousseland.
MM. Goypiron.	Goypiron.
Grange, etc.	M. Grange, etc.

Même page, 2e colonne :

Physique.

Au lieu de : « MM. ... Huard », lire : « MM. ... Huart ».

Au lieu de : « MM. ... Marcou », lire : « MM. ... Marcon ».

Chimie.

Au lieu de : « Mme Dieuzeide », lire : « Mlle Dieuzeide ».

Page 240, 1re colonne :

Biologie animale. — Zoologie.

Au lieu de :	Lire :
MM. Bernard.	MM. Bernard (François).
Bitsch.	Bitsch.
Bonnet.	Bonnet (Pierre).
Bonnet.	Bonnet (Louis).
Bourdillon, etc.	Bourdillon, etc.

Biologie végétale. — Botanique.

Au lieu de :	Lire :
M. Bellemère.	M. Bellemère.
Mme Bernard.	Mme Bernard.
MM. Bounot.	MM. Bonnot.
Bouard.	Bouard.
. . . . .	. . . . .
Courtot.	Mlle Courtot.
Mme David.	Mme David.
M. Desinet, etc.	M. Desmet, etc.

Même page, 2e colonne :

Géologie.

Au lieu de : « MM. ... Mirouze », lire : « MM. ... Mirouse ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 janvier 1961, page 1183, 2e et 3e colonne, Histoire moderne et contemporaine :

Au lieu de :	Lire :
Meyer (Jean).	Meyer (Jean).
Nordmann.	Oberlé.
Oberlé.	Olivesi.
Olivesi.	

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Conseil général des ponts et chaussées.

Par arrêté du 25 janvier 1961, M. Dorges (Edouard), ingénieur général de 1re classe des ponts et chaussées, a été nommé, pour compter du 1er janvier 1961, président de la 5e section du conseil général des ponts et chaussées.

Aviation civile.

Par arrêté en date du 20 décembre 1960, la démission présentée par M. Cordaillat (Bernard), ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 4e classe, est acceptée à compter du 1er décembre 1960.

M. Cordaillat (Bernard), demeurant domaine de Villiers, bâtiment 102, n° 79, à Draveil (Seine-et-Oise), est constitué débiteur de l'Etat de la somme de 7.875 NF pour remboursement de frais d'études pendant la période du 1er octobre 1956 au 31 mars 1958, passée en qualité d'élève ingénieur des travaux météorologiques.

Par arrêté en date du 26 décembre 1960, en application de l'article L. 6 (2°) du code des pensions civiles et militaires de retraite, M. Castagnet (Jean), agent principal de la navigation aérienne, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, par limite d'âge, à compter du 25 février 1961.

Par arrêtés en date du 4 janvier 1961, ont été nommés :

Directeur de la région aéronautique Nord : M. l'ingénieur général de la navigation aérienne Bénard (Roger).

Directeur de la région aéronautique Sud-Est : M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées Mazen (Henri).

Directeur de la région aéronautique Sud-Ouest : M. l'ingénieur en chef de la navigation aérienne Cantira (Charles).

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 23 novembre 1960, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1960, dans le corps autonome des adjoints techniques des travaux publics :

Pour la classe exceptionnelle du grade d'adjoint technique principal.

Les adjoints techniques principaux de 1re classe :

1 M. Chossat (André).
2 M. Hoarau (Guy).

Pour la 1re classe du grade d'adjoint technique principal.

Les adjoints techniques principaux de 2e classe :

1 MM. N'Koumou Wood (Calvin).
2 Josselin (Guy).
3 M. Ferrand (Albert).

Pour la 2e classe du grade d'adjoint technique principal.

Les adjoints techniques principaux de 3e classe :

1 MM. Garnier (André).
2 Demandier (Jean).
3 Grandidier (Jacques).
4 MM. Brémond (Arsène).
5 Bousquet (Albert).

Pour la 3e classe du grade d'adjoint technique principal.

Les adjoints techniques principaux de 4e classe :

1 MM. Chauvineau (Pierre).
2 Menon (Robert).
3 Mondon (Maurice).
4 Igonet (Jean).
5 Sureau (Louis).
6 Ménard (Etienne).
7 MM. Gastrein (Lionel).
8 Dieng Moustapha.
9 Vingattaradja Ramaradja.
10 Dumas (Paul).
11 Campagne (Lucien).
12 Petit (Jacques).

Pour la 4e classe du grade d'adjoint technique principal.

Les adjoints techniques de 5e classe :

1 MM. Adeh (Enand).
2 Dumont (Roger).
3 Suteau (Claude).
4 Pey (Robert).
5 Durand (Paul).
6 Poix (Fernand).
7 MM. Cartagena (Joseph).
8 Demolière (Léon).
9 Denjean (André).
10 Vavidelou (Visvanadin).
11 Champciaux (Eugène).
12 Cini (Augustin).
13 MM. Cochepin (Jean).
14 Durand (Claude).
15 Rieu (Jean).
16 Bizot (Pierre).
17 Bazin (Yvan).
18 Roger (Jean).
19 Anglade (René).
20 Aumond (André).
21 Derrien (Jean).
22 MM. Llanas (Gilbert).
23 Dupas (Jacques).
24 Douguet (Jean).
25 Denis (Daniel).
26 Fabre (Louis).
27 Dibout (Alain).
28 Dehais (Michel).
29 Panabières (Jean).

Pour la 5e classe du grade d'adjoint technique.

Les adjoints techniques de 6e classe :

1 MM. Pous (Jean).
2 Watteaux (Martial).
3 Mauffrais (Guy).
4 Rendu (Henri).
5 Marti (Georges).
6 MM. Bouissou (Henri).
7 Romuald (Claude).
8 Bouthors (Guy).
9 Timotei (Raymond).
10 Guiraud (Bernard).

Pour la 6e classe du grade d'adjoint technique.

Les adjoints techniques de 7e classe :

1 MM. Beguier (Yves).
2 Garnier (Joseph).
3 Caprice (Serge).
4 MM. La Russa (Claude).
5 Courtecuisse (Roland).

Par arrêté du 23 novembre 1960, sont promus dans le corps autonome des adjoints techniques des travaux publics :

A la classe exceptionnelle du grade d'adjoint technique principal.

Pour compter du 1er mai 1960 : M. Chossat (André).

Pour compter du 1er juin 1960 : M. Hoarau (Guy).

A la 1re classe du grade d'adjoint technique principal.

Pour compter du 1er avril 1960 : M. N'Koumou Wood (Calvin).

Pour compter du 1er septembre 1960 : M. Josselin (Guy).

Pour compter du 1er novembre 1960 : M. Ferrand (Albert).

A la 2e classe du grade d'adjoint technique principal.

Pour compter du 1er janvier 1960 : M. Garnier (André).

Pour compter du 1er avril 1960 : M. Demandier (Jean).

Pour compter du 1er juillet 1960 : MM. Grandidier (Jacques), Bremond (Arsène).

Pour compter du 1er décembre 1960 : M. Bousquet (Albert).

A la 3e classe du grade d'adjoint technique principal.

Pour compter du 1er janvier 1960 : MM. Chauvineau (Pierre), Menon (Robert), Mondon (Maurice), Igonet (Jean.

Pour compter du 1er février 1960 : MM. Sureau (Louis), Ménard (Etienne), Gastrein (Lionel).

Pour compter du 1er avril 1960 : M. Dieng Moustapha.

Pour compter du 1er juin 1960 : MM. Vingattaradja Ramaradja, Dumas (Paul).

Pour compter du 1er juillet 1960 : M. Campagne (Lucien).

Pour compter du 1er septembre 1960 : M. Petit (Jacques).

A la 4e classe du grade d'adjoint technique principal.

Pour compter du 1er janvier 1960 : MM. Adeh Enand, Dumont (Roger).

Pour compter du 1er février 1960 : M. Suteau (Claude).

Pour compter du 1er mars 1960 : MM. Pey (Robert), Durand (Paul).

Pour compter du 1er avril 1960 : MM. Poix (Fernand), Cartagena (Joseph), Demolière (Léon), Denjean (André), Vadivelou (Visvanandin).

Pour compter du 1er juin 1960 : MM. Champciaux (Eugène), Cini (Augustin), Cochepin (Jean), Durand (Claude).

Pour compter du 28 juin 1960 : M. Rieu (Jean), rappel pour services militaires épuisés.

Pour compter du 1er juillet 1960 : MM. Bizot (Pierre), Bazin (Yvan), Roger (Jean).

Pour compter du 1er août 1960 : MM. Anglade (René), Aumond (André).

Pour compter du 1er septembre 1960 : M. Derrien (Jean).

Pour compter du 26 septembre 1960 : M. Llanas (Gilbert), rappel pour services militaires épuisés.

Pour compter du 1er octobre 1960 : M. Dupas (Jacques).

Pour compter du 6 octobre 1960 : M. Douguet (Jean), rappels pour services militaires épuisés.

Pour compter du 1er novembre 1960 : M. Denis (Daniel).

Pour compter du 1er décembre 1960 : M. Fabre (Louis).

Pour compter du 2 décembre 1960 : M. Dibout (Alain).

Pour compter du 13 décembre 1960 : M. Dehais (Michel), rappels pour services militaires épuisés.

Pour compter du 27 décembre 1960 : M. Panabières (Jean), rappels pour services militaires épuisés.

A la 5e classe du grade d'adjoint technique.

Pour compter du 1er janvier 1960 : M. Pous (Jean).

Pour compter du 1er février 1960 : M. Watteaux (Martial).

Pour compter du 1er avril 1960 : M. Mauffrais (Guy).

Pour compter du 1er mai 1960 : M. Rendu (Henri).

Pour compter du 5 juillet 1960 : M. Marti (Georges), rappels pour services militaires épuisés.

Pour compter du 1er octobre 1960 : M. Bouissou (Henri).

Pour compter du 1er novembre 1960 : M. Romuald (Claude).

Pour compter du 2 novembre 1960 : M. Bouthors (Guy).

Pour compter du 6 novembre 1960 : M. Timotei (Raymond), rappels pour services militaires épuisés.

Pour compter du 22 décembre 1960 : M. Guiraud (Bernard), rappels pour services militaires épuisés.

A la 6e classe du grade d'adjoint technique.

Pour compter du 1er janvier 1960.

MM.

Béguier (Yves), rappels pour services militaires conservés : 3 mois 25 jours.

Garnier (Joseph), rappels pour services militaires conservés : 2 mois 19 jours.

Caprice (Serge), rappels pour services militaires conservés : 1 an 6 mois 2 jours.

La Russa (Claude), rappels pour services militaires conservés : 1 an 26 jours.

Pour compter du 1er août 1960 : M. Courtecuisse (Roland).

Par arrêté du 23 novembre 1960, les dispositions de l'arrêté du 14 novembre 1958 sont modifiées comme suit, en ce qui concerne M. Bouthors (Guy) :

M. Bouthors (Guy) est titularisé dans le cadre général des adjoints techniques des travaux publics de la France d'outre-mer, au grade d'adjoint technique de 8e classe, pour compter du 21 avril 1957, en conservant une ancienneté civile de 1 an 2 jours et des rappels d'ancienneté pour services militaires de 1 an 5 mois 17 jours.

La carrière de M. Bouthors (Guy) est reconstituée comme suit, dans le cadre général des adjoints techniques des travaux publics de la France d'outre-mer :

Adjoint technique de 7e classe pour compter du 21 avril 1957 (rappels d'ancienneté pour services militaires conservés : 5 mois 19 jours).

Promu adjoint technique de 6e classe pour compter du 2 novembre 1958 (rappels d'ancienneté pour services militaires épuisés).

Le présent reclassement est valable tant au point de vue de la solde qu'au point de vue de l'ancienneté.

Par arrêté du 23 novembre 1960, est prononcé, dans le corps autonome des adjoints techniques des travaux publics, le premier avancement automatique de M. Bernard (Jean) à la 7e classe du grade d'adjoint technique, pour compter du 12 mai 1960.

Par arrêté du 5 janvier 1961, M. Quiblier, ingénieur des travaux publics de l'Etat 1re classe en fonctions à la 5e circonscription électrique à Toulouse, est détaché auprès de l'Organisation commune des régions sahariennes pour y être chargé de mission d'ingénieur durant une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1960.

Par arrêté du 5 janvier 1961, M. Salaun (Jean), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 4e classe (corps autonome), est détaché auprès de la ville de Morlaix, en qualité de directeur des services techniques, pour une période de trois ans à compter du 23 août 1960.

Par arrêté du 5 janvier 1961, M. Kiel (François), adjoint technique des ponts et chaussées de 5e échelon, est détaché auprès du Bureau central d'études pour les équipements d'outre-mer, pour occuper un emploi de son grade pour une période de cinq ans à compter du 18 juin 1959.

Par arrêté du 5 janvier 1961, M. Béraud (Serge), adjoint technique des ponts et chaussées de 4e échelon attaché au service ordinaire de Seine-et-Oise, est détaché auprès de la ville de Sevran, en qualité d'adjoint technique, pour une période de trois ans à compter du 1er juin 1960.

Par arrêté en date du 5 janvier 1961, M. Fréjacques (Jean-Luc), ingénieur des ponts et chaussées de 2e classe, 7e échelon, a été placé en service détaché pour une période de cinq ans, éventuellement renouvelable, afin d'exercer des fonctions de son grade auprès du Bureau central d'études pour les équipements d'outre-mer, à compter du 1er février 1958.

Par arrêté du 5 janvier 1961, M. Lepetit (Pierre), ingénieur des ponts et chaussées de 2e classe, 6e échelon, ingénieur principal hors classe du corps autonome des travaux publics, a été détaché auprès du Bureau central d'études pour les équipements d'outre-mer, pour une période de cinq ans, à compter du 1er décembre 1959, afin d'exercer les fonctions de chef de mission chargé du contrôle des travaux du port de Cotonou.

Par arrêté en date du 5 janvier 1961, M. Cordelle (Yves), ingénieur des ponts et chaussées de 2e classe, 4e échelon, précédemment détaché en Algérie, a été réintégré pour ordre dans les cadres de son administration d'origine le 1er avril 1960.

A compter de cette date, M. Cordelle sera placé en service détaché pour une période de cinq ans, éventuellement renouvelable, afin d'exercer des fonctions de son grade auprès de l'établissement public Electricité et Gaz d'Algérie.

Par arrêté du 12 janvier 1961, M. Bouttier (Armand), ingénieur des ponts et chaussées, 2e classe, 4e échelon, précédemment mis à la disposition du ministère des armées (direction des travaux immobiliers et maritimes), a été chargé, à compter du 15 janvier 1961, de l'arrondissement de Pau du service ordinaire des ponts et chaussées des Basses-Pyrénées.

Par arrêté du 25 janvier 1961, M. Mesnager (René), ingénieur général de 1re classe des ponts et chaussées, a été chargé de l'inspection spécialisée des équipements de montagne.

TABLEAU D'AVANCEMENT DES INGÉNIEURS EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES POUR LE GRADE D'INGÉNIEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 1961

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 janvier 1961 : page 928, 2e colonne, 64e et 65e ligne, lire : « MM. ... Couteaud (inscrit au tableau de 1960) », au lieu de : « MM. ... Couteaud (inscrits au tableau de 1960) ».

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Répression des fraudes.

Par arrêté du 13 janvier 1961, M. Lewin (Joseph), chef de travaux des laboratoires de la répression des fraudes, placé dans la position de congé avec traitement intégral prévue par l'article 41 de la loi du 19 mars 1928, est réintégré pour ordre dans les cadres des laboratoires de la répression des fraudes, à compter du 1er janvier 1961.

A cette même date, M. Lewin est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension civile de retraite, en application des dispositions de l'article 8 de la loi n° 56-782 du 4 août 1956.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Décret du 28 janvier 1961 portant remplacement d'un membre du conseil d'administration des Houillères du bassin d'Aquitaine.

Par décret en date du 28 janvier 1961, est nommé membre du conseil d'administration des Houillères du bassin d'Aquitaine, en qualité de représentant des Charbonnages de France :

M. Blaclard (Paul), chef du service du travail et des relations sociales des Charbonnages de France, en remplacement de M. Lorimy (Jean), appelé à d'autres fonctions.

Emploi de matériel dans les mines grisouteuses.

Par arrêté M S 6/61 en date du 23 janvier 1961, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « coffre de batterie AFA, type TMA 25-56 YB [illegible] », construit par la société Afa, à Hagen (Allemagne), représentée en France par la Société nouvelle des Etablissements Decauville aîné, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris (9e).

Par arrêté M S 7/61 en date du 23 janvier 1961, l'article 4 de l'arrêté M S n° 24/58 du 29 janvier 1958 agréant, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « coffre de batterie AFA, type 58-7 gi 467 GI », construit par la société AFA, à Hagen (Allemagne), représentée en France par la Société nouvelle des Etablissements Decauville aîné, 66, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris (9e), est modifié comme suit :

« *Art.* 4. — Une consigne portée à la connaissance de l'ingénieur en chef des mines fixera les conditions d'emploi de ce matériel ».

Par arrêté M S 8/61 en date du 23 janvier 1961, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur type MEFCX 100 b spécial », construit par la société Le Matériel électrique S. W., 220, route d'Heyrieux, à Lyon (Rhône).

Par arrêté M S 9/61 en date du 23 janvier 1961, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « socle type SLS 200 », construit par la Société industrielle de liaisons électriques, 64 *bis*, rue de Monceau, à Paris (8e). Ce socle, appelé à faire partie d'une prise de courant ou d'un connecteur, ne peut être utilisé qu'en liaison avec la fiche du prolongateur type FSL 200 agréé par arrêté M S 172/60 en date du 30 septembre 1960, également construit par la Société industrielle de liaisons électriques.

Gisements ouverts aux recherches.

Le ministre de l'industrie, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le code minier, notamment l'article 65 ;
Vu le décret du 24 décembre 1881 instituant la concession de mines de houille de Boyère (Alpes-Maritimes), portant sur le territoire de la commune d'Ascros, arrondissement de Puget-Théniers, département des Alpes-Maritimes ;
Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 1929 prononçant la déchéance du concessionnaire ;
Vu le procès-verbal d'adjudication infructueuse en date du 2 août 1930 ;
Vu les rapport et avis des ingénieurs des mines de l'arrondissement minéralogique de Marseille en date des 9 et 11 juillet 1959 ;
Vu l'avis du préfet des Alpes-Maritimes en date du 23 décembre 1959 ;
Vu l'avis du conseil général des mines en date du 18 juillet 1960 ;
Sur la proposition du directeur des mines,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les mines de houille de Boyère, appartenant à l'Etat, sont replacées dans la situation de gisement ouvert aux recherches, et, en conséquence, la concession correspondante est annulée.

Art. 2. — Le directeur des mines au ministère de l'industrie et le chef du service des domaines au secrétariat d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1961.

Le ministre de l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BARRE

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
A. DE LATTRE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MICHEL PONIATOWSKI.

Le ministre de l'industrie, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le code minier, notamment l'article 65 ;
Vu le décret du 5 avril 1845 instituant la concession des mines de lignite des Adoux-de-Villars, portant sur le territoire des communes de Gilette, Tourest et Revest, arrondissement de Nice, département des Alpes-Maritimes ;
Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 1929 prononçant la déchéance du concessionnaire ;
Vu le procès-verbal d'adjudication infructueuse en date du 2 aout 1930 ;
Vu les rapport et avis des ingénieurs des mines de l'arrondissement minéralogique de Marseille en date des 9 et 11 juillet 1959 ;
Vu l'avis du préfet des Alpes-Maritimes en date du 23 décembre 1959 ;
Vu l'avis du conseil général des mines en date du 18 juillet 1960 ;
Sur la proposition du directeur des mines,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les mines de lignite des Adoux-de-Villars, appartenant à l'Etat, sont replacées dans la situation de gisement ouvert aux recherches, et, en conséquence, la concession correspondante est annulée.

Art. 2. — Le directeur des mines au ministère de l'industrie et le chef du service des domaines au secrétariat d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 janvier 1961.

Le ministre de l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BARRE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
A. DE LATTRE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du cabinet,
MICHEL PONIATOWSKI.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 26 décembre 1960, M. Juret (André), administrateur civil de 2e classe, a été placé en service détaché dans le corps des administrateurs civils du ministère de l'agriculture pour une durée de deux ans, à compter du 1er avril 1960.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Constitution d'un groupement d'urbanisme.

Par arrêté concerté du ministre de la construction et du ministre de l'intérieur en date du 17 janvier 1961, il est créé un groupement d'urbanisme, dit « Groupement d'urbanisme de Toul », comprenant l'ensemble des communes ci-après du département de Meurthe-et-Moselle :

Chaudeney, Dommartin-lès-Toul, Ecrouves, Toul.

Les territoires de ces communes feront l'objet, dans un délai de trois ans à compter de la date de publication au *Journal officiel* dudit arrêté, d'un plan d'urbanisme directeur qui sera établi et approuvé conformément aux dispositions du décret n° 58-1463 du 31 décembre 1958 et du décret n° 59-1089 du 21 septembre 1959.

Cet arrêté rapporte les dispositions de l'arrêté du 17 juillet 1945 portant constitution du groupement d'urbanisme de Toul.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 20 janvier 1961, Mme Cabane (Marguerite), rédacteur titulaire, 6e échelon, est promue sous-chef de bureau titulaire, 1er échelon, à compter du 31 décembre 1960.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Acceptation d'un legs par le centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts.

Par arrêté du 11 janvier 1961, le directeur du centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts est autorisé à accepter le legs particulier fait à l'établissement par Mme Legrand, veuve Scroczkowski, aux termes de son testament authentique en date du 6 mai 1958.

Inspection de la population et de l'action sociale.

Par arrêté interministériel en date du 5 janvier 1961, M. Hodencq (Marc), inspecteur de la population et de l'action sociale, est placé, sur sa demande, en position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, prenant effet du 15 juin 1960, pour exercer les fonctions de directeur de la maison départementale de l'enfance et de l'adolescence du Pas-de-Calais, à Arras.

Par arrêté interministériel en date du 5 janvier 1961, Mme Hodencq, née Lefebvre (Lucie), inspecteur de la population et de l'action sociale, est placée, sur sa demande, en position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, prenant effet du 15 juin 1960, pour exercer les fonctions d'économe de la maison départementale de l'enfance et de l'adolescence du Pas-de-Calais, à Arras.

Par arrêté en date du 6 janvier 1961, M. Moysan (Edmond), inspecteur de la population et de l'action sociale dans le département de Maine-et-Loire, est muté, en la même qualité, au même traitement et dans l'intérêt du service, dans le département du Loiret.

Par arrêté en date du 13 janvier 1961, M. Dufour (Maurice), inspecteur principal de la population et de l'action sociale, directeur départemental de la population et de l'action sociale de l'Eure, est muté, au même traitement et dans l'intérêt du service, dans le département du Nord, pour occuper un poste d'inspecteur principal auprès de l'inspecteur divisionnaire de la population et de l'action sociale, à Lille.

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 5 janvier 1961, M. le docteur Potier (Gérald), médecin inspecteur de la santé, est placé en position de disponibilité pour une nouvelle période d'un an, à compter du 13 janvier 1961.

Par arrêté en date du 13 janvier 1961, Mlle le docteur Pougeoise (Odette), médecin inspecteur principal, directeur départemental de la santé de la Somme, est affectée sans changement de grade, dans le département de la Seine où elle exercera ses fonctions auprès du médecin inspecteur divisionnaire directeur départemental de la santé de la Seine.

Par arrêté du 13 janvier 1961, M. le docteur Spindler (Frédéric), médecin inspecteur principal, directeur départemental de l'Aisne, est affecté, en la même qualité, dans le département de l'Ariège.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Remise aux domaines d'une parcelle de terrain servant d'assiette à la nécropole nationale de Saint-Quentin (Aisne).

Par arrêté du 27 janvier 1961, est remise aux domaines, aux fins d'aliénation au profit du ministère des travaux publics et des transports (ponts et chaussées), une parcelle de terrain de 1 are 25 centiares figurant au cadastre de la commune de Saint-Quentin, section A, n° 394, lieudit Le Dessus de Montplaisir.

Remise aux domaines d'une parcelle de terrain prélevée sur le terrain d'assiette du cimetière militaire britannique d'Inchy (Nord).

Par arrêté du 27 janvier 1961, est remise aux domaines une parcelle de terrain d'une superficie de 28 mètres carrés prélevée sur une plus grande d'une superficie de 488 mètres carrés figurant au cadastre de la commune d'Inchy, section A, n° 673, servant d'assiette au cimetière militaire britannique, aux fins d'aliénation au profit de la commune.

MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Arrêtés portant attribution de médailles d'honneur des postes et télécommunications.

Ces textes sont publiés au n° 4 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

MINISTERE DU TRAVAIL

Modification de l'arrêté du 27 janvier 1960 portant fixation du taux des cotisations de sécurité sociale dues au titre de l'emploi des artistes du spectacle.

Le ministre du travail,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment son article L. 121 ;

Vu le décret n° 60-1485 du 30 décembre 1960 portant fixation du taux des cotisations des assurances sociales et des allocations familiales ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 1960 portant fixation du taux des cotisations de sécurité sociale dues au titre de l'emploi des artistes du spectacle,

Arrête :

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 27 janvier 1960 est modifié ainsi qu'il suit :

« Le taux des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales applicable aux salariés ou assimilés visés à l'article précédent est, par application de l'article L. 121 du code de la sécurité sociale, fixé en pourcentage à :

« Assurances sociales. — Part patronale, 9,45 p. 100 ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1961.

Fait à Paris, le 20 janvier 1961

Le ministre du travail,

Pour le ministre et par délégation :

Le maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur du cabinet,

FRANÇOIS WATINE.

Montant forfaitaire du gain journalier à prendre pour base de calcul des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales dues pour les ouvriers déménageurs du département des Bouches-du-Rhône.

Le ministre du travail,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 122 ;

Sur proposition du conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale,

Arrête :

Art. 1er. — Les cotisations dues au titre des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales pour les ouvriers déménageurs du département des Bouches-du-Rhône sont calculées sur la base d'un salaire forfaitaire égal à 16,70 NF par journée de travail.

Art. 2. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'application du présent arrêté, qui abroge toutes dispositions contraires et prendra effet au 1er janvier 1961.

Fait à Paris, le 20 janvier 1961.

Le ministre du travail,

Pour le ministre et par délégation :

Le maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur du cabinet,

FRANÇOIS WATINE

Taux des cotisations forfaitaires à verser pour les personnes occupées par des particuliers dans les services domestiques, notamment en qualité de gens de maisons, chauffeurs, femmes de ménage, lingères, couturières et blanchisseuses à la journée, à l'exclusion des concierges.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1960, page 12105, 1re colonne :

Tableau III. — Cotisations dues pour les personnes occupées dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle :

Assurés âgés de moins de soixante-cinq ans.

. . . . . .

Villes de moins de 100.000 habitants.

Hommes.

Au lieu de :					
Mois	8,05	15,52	2,07	16,38	45,63
Lire :					
Mois	8,05	15,52	2,07	16,38	42,02

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Convocation de commission.

La commission des finances, de l'économie générale et du plan se réunira le jeudi 16 février 1961, à dix heures (local de la commission) :

Audition de M. Wilfrid Baumgartner, ministre des finances et des affaires économiques, sur la situation économique et financière.

SENAT

Réunion de commission du jeudi 2 février 1961.

Commission des affaires étrangères, à seize heures. — Salle n° 216.

Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats.

Un concours sera ouvert pour le recrutement d'un sténographe des débats du Sénat. Les épreuves d'admissibilité auront lieu les lundi 27 et, éventuellement, mardi 28 février 1961 ; la date des épreuves d'admission définitive sera fixée ultérieurement.

Tout candidat devra faire parvenir, avant le 25 février, au secrétariat général de la présidence du Sénat (15, rue de Vaugirard, Paris [6e]) une demande manuscrite accompagnée des pièces suivantes :

1° Un extrait récent de son acte de naissance ;

2° Un extrait récent de son casier judiciaire ;

3° Une note indiquant sa situation de famille ;

4° Ses diplômes universitaires ou leurs copies certifiées conformes ;

5° Une note indiquant ses autres titres et activités antérieures, accompagnée des justifications utiles ;

6° S'il est de sexe masculin, une pièce établissant soit qu'il a satisfait définitivement aux prescriptions des lois sur le recrutement (état signalétique et des services, certificat de réforme, etc.), soit qu'il est libérable de ses obligations militaires actives (service légal et maintien au-delà de la durée légale) au 1er avril 1961.

Les candidats devront justifier qu'ils possèdent la nationalité française depuis cinq ans au moins et ont moins de quarante-cinq ans au 1er avril 1961. Cette limite d'âge est reculée d'une durée égale à celle des services militaires obligatoires et de guerre effectivement accomplis et d'un an par enfant à charge.

Tout candidat doit également justifier qu'il possède le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire

Les épreuves sont d'ordre exclusivement technique et impliquent une connaissance de la sténographie manuelle permettant des prises à la vitesse de 180 mots à la minute ainsi que des qualités de rédaction.

L'entrée en fonctions est subordonnée à la production d'un certificat délivré par le médecin chef du Sénat constatant que l'intéressé est apte à un service actif de jour et de nuit. A cette fin, les candidats retenus après les épreuves d'admissibilité seront convoqués par le médecin chef, dont la décision n'est pas susceptible d'appel, à une date qui sera fixée ultérieurement.

Toutefois, le médecin chef recevra, à partir du 1er février 1961, tous les jours, sauf les lundis et samedis, de 15 heures à 17 heures ou sur rendez-vous, les candidats qui souhaiteraient être fixés sur leurs aptitudes physiques avant de se présenter aux épreuves d'admissibilité.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui en feront la demande écrite à M. le directeur du service de la sténographie, Palais du Luxembourg, Paris.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaire.

Par arrêté en date du 1er février 1961, la chaire de clinique de la tuberculose de la faculté de médecine de l'université de Nancy (dernier titulaire : M. Simonin, retraité) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à dater de la publication du présent arrêté au *Journal officiel*, est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités et au doyen de la faculté intéressée.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux fabricants de produits pharmaceutiques.

En application du décret n° 61-39 du 12 janvier 1961 modifiant les articles R. 5147 et R. 5148 du code de la santé publique relatifs au contrôle de l'utilisation des médicaments spécialisés, une commission chargée d'agréer les procédés utilisés pour satisfaire les conditions prévues à l'article 1er du décret se réunira le jeudi 2 mars 1961 au ministère de la santé publique.

Les fabricants de produits pharmaceutiques sont invités à en informer leurs fournisseurs de vignettes.

Les demandes d'agrément devront être déposées par les fournisseurs de vignettes au service central de la pharmacie, 10e bureau, 9, avenue de Lowendal, avant le 27 février 1961, en précisant les types de conditionnement sur lesquels ces modèles seront utilisés (carton, carton glacé, métal, etc.).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la santé de la Drôme.

Un poste de commis est vacant à la direction départementale de la santé de la Drôme.

Les commis en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'action sociale intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître dans un délai maximum de deux semaines à compter de la publication du présent avis et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de sous-chef de section administrative à la direction départementale de la population et de l'action sociale du Morbihan.

Un poste de sous-chef de section administrative est vacant à la direction départementale de la population et de l'action sociale du Morbihan.

Les sous-chefs de section administrative en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'action sociale intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître, dans un délai maximum de deux semaines à compter de la publication du présent avis, et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de commis à la direction départementale de la population et de l'action sociale de la Seine-Maritime.

Un poste de commis est vacant à la direction départementale de la population et de l'action sociale de la Seine-Maritime.

Les commis en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'action sociale intéressés par cette vacance sont priés de se faire connaître, dans un délai maximum de deux semaines à compter de la publication du présent avis, et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsit, Paris (17e).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de liège ouvré originaire et en provenance de l'Espagne et du Portugal.

Les importateurs qui ont l'intention de déposer en 1961 des demandes de licences d'importation de liège ouvré (bouchons, disques et divers) originaire et en provenance de la péninsule Ibérique, devront, avant le 28 février 1961, adresser à la direction générale des eaux et forêts, 1 *ter*, avenue Lowendal, Paris (7e), le montant du chiffre d'affaires liège (liège aggloméré d'isolation exclu) qu'ils ont réalisé en 1960, certifié conforme par le service des contributions indirectes.

MINISTERE DES FINANCES

LOTERIE

Le tirage de la quatrième tranche de la loterie nationale 1961 a eu lieu

Ce tirage a désigné comme gagnants les billets

Nombre de lots.	Terminaisons	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)	Nombre de lots.	Terminaisons	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)
80.000	7	30 NF.	30 NF.	80	9.776	500 NF.	530 NF.
80.000	6	30 NF.	30 NF.	80	5.747	500 NF.	530 NF.
8.000	11	60 NF.	60 NF.	80	4.816	500 NF.	530 NF.
8.000	14	60 NF.	60 NF.	80	5.840	500 NF.	500 NF.
8.000	88	60 NF.	60 NF.	80	9.912	500 NF.	500 NF.
8.000	08	60 NF.	60 NF.	80	2.642	500 NF.	500 NF.
8.000	67	60 NF.	90 NF.	80	2.940	500 NF.	500 NF.
800	479	120 NF.	120 NF.	80	9.584	500 NF.	500 NF.
800	629	120 NF.	120 NF.	80	7.905	500 NF.	500 NF.
800	881	120 NF.	120 NF.	80	4.461	500 NF.	500 NF.
800	094	120 NF.	120 NF.	80	0.453	800 NF.	800 NF.
800	553	120 NF.	120 NF.	80	9.338	800 NF.	800 NF.
800	676	200 NF.	230 NF.	80	2.732	800 NF.	800 NF.
800	220	250 NF.	250 NF.	80	2.222	800 NF.	800 NF.
800	004	250 NF.	250 NF.	80	2.653	1.000 NF.	1.000 NF.

Nombre de lots.	Le billet portant le numéro :	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)
1	71.100 gagne dans le groupe 2	50.000 NF.	50.000 NF.
1	77.640 gagne dans le groupe 2	50.000 NF.	50.000 NF.
1	25.521 gagne dans le groupe 1	100.000 NF.	100.000 NF.
1	29.340 gagne dans le groupe 3	400.000 NF.	400.000 NF.
1	82.242 gagne dans le groupe 4	1.000.000 NF.	1.000.000 NF.

AU TOTAL : 207.856 LOTS, DONT 99 EGAUX

(1) Dans cette colonne figure le montant des lots déterminés par le tirage sans qu'il soit fait état des cumuls éventuels.
(2) Les sommes indiquées en regard des finales ou numéros gagnants représentent, en cas de cumul, le total, dans cette colonne,

Le prochain tirage (cinquième tranche 1961) aura lieu

ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NATIONALE

à Paris (salle Pleyel) le mercredi 1er février 1961, à vingt heures trente.

portant les terminaisons de numéros et numéros ci-après :

Nombre de lots.	Numéros	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)	Nombre de lots.	Numéros	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)
8	55.247	2.000 NF.	2.030 NF.	8	21.273	6.000 NF.	6.000 NF.
8	14.315	2.000 NF.	2.000 NF.	8	90.865	6.000 NF.	6.000 NF.
8	05.762	2.000 NF.	2.000 NF.	8	72.658	8.000 NF.	8.000 NF.
8	72.011	2.000 NF.	2.060 NF.	8	11.669	8.000 NF.	8.000 NF.
8	61.873	2.000 NF.	2.000 NF.	8	10.662	10.000 NF.	10.000 NF.
8	45.631	4.500 NF.	4.500 NF.	8	47.299	10.000 NF.	10.000 NF.
8	43.479	4.500 NF.	4.620 NF.	8	88.655	10.000 NF.	10.000 NF.
8	38.072	4.500 NF.	4.500 NF.	8	75.153	10.000 NF.	10.000 NF.
8	86.702	4.500 NF.	4.500 NF.	8	37.339	10.000 NF.	10.000 NF.
8	82.566	4.500 NF.	4.530 NF.	8	89.752	10.000 NF.	10.000 NF.
8	03.084	6.000 NF.	6.000 NF.	8	45.187	10.000 NF.	10.030 NF.
8	32.165	6.000 NF.	6.000 NF.	8	99.158	10.000 NF.	10.000 NF.
8	38.649	6.000 NF.	6.000 NF.	8	23.664	10.000 NF.	10.000 NF.
				8	17.059	10.000 NF.	10.000 NF.

Nombre de lots.	Les billets portant le numéro :	Montant des lots (1)	Sommes à payer (2)
7	71.100 gagnent dans les autres groupes.....	1.500 NF.	1.500 NF.
7	77.640 gagnent dans les autres groupes.....	1.500 NF.	1.500 NF.
7	25.521 gagnent dans les autres groupes.....	3.000 NF.	3.000 NF.
7	29.340 gagnent dans les autres groupes.....	12.000 NF.	12.000 NF.
7	82.242 gagnent dans les autres groupes.....	50.000 NF.	50.000 NF.

OU SUPERIEURS A 10.000 NF.

des différents lots attribués à ces finales ou numéros. Donc, une seule ligne et une seule somme à lire par billet gagnant.

le mercredi 8 février 1961 à Paris (Alhambra Maurice-Chevalier).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la deuxième semaine (du 7 janvier au 13 janvier 1961).** (En nouveaux francs.)

NATURE DU TRAFIC	1961 — Recettes évaluées.	1960 — Recettes comptables.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1961		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1960	
			En valeur absolue.	Pourcentage	En valeur absolue.	Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	26.489.770	24.832.411	1.657.359	6,7	»	»
Bagages	360.525	313.027	47.498	15,2	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.	4.416.070	4.161.390	254.680	6,1	»	»
Marchandises (détail et wagons)	80.513.683	70.818.343	9.695.340	13,7	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	111.780.048	100.125.171	11.654.877	11,6	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 13 janvier 1961.** (En nouveaux francs.)

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du ..... au ..... 1961.	RECETTES évaluées du ..... au 1961	TOTAL des recettes du 1er janvier au 13 janvier 1961.	RECETTES comptables du 1er janvier au 13 janvier 1960.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1961		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1960	
					En valeur absolue.	Pourcentage.	En valeur absolue.	Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	»	»	56.805.830	53.493.794	3.312.036	6,2	»	»
Bagages	»	»	792.240	728.299	63.941	8,8	»	»
Colis dont le poids ne dépasse pas 50 kg.	»	»	7.699.880	7.190.717	509.163	7,1	»	»
Marchandises (détail et wagons)	»	»	138.911.920	124.642.930	14.268.990	11,4	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	»	»	204.209.870	186.055.740	18.154.130	9,8	»	»

Imprimerie 26, rue Desaix, Paris (15e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* HENRI MOREL.

COTE DES CHANGES

En nouveaux francs.

DERNIERS cours coté en Bourse	PAYS	DEVISE	PARITE	COURS LIMITES (1)		COURS EXTREMES cotés à la Bourse du 1er février 1961.	
4,90075	Etats-Unis	1 dollar U. S. A.	4,93706	4,90	4,9740	4,9005	4,9000
4,9445	Canada	1 dollar canadien.	.....	.....	.....	4,9500	4,9450
2,311	Côte française des Somalis	100 francs Djibouti.	2,30281	2,2625	2,3430	.....	.....
39,15	Mexique	100 pesos mexicains.	39,4965	.....	.....	.....	.....
117,395	Allemagne occidentale	100 deutsche marks.	117,549	115,840	119,280	117,405	117,365
18,813	Autriche	100 schilling.	18,98869	18,7025	19,2790	18,816	18,808
9,8365	Belgique	100 francs belges.	9,87412	9,727	10,023	9,8365	9,8310
70,920	Danemark	100 couronnes danoises.	71,47763	70,4275	72,5335	71,025	70,980
13,7400	Grande-Bretagne	1 livre sterling.	13,82376	13,6220	14,0265	13,7455	13,7405
7,8820	Italie	1.000 lires.	7,899296	7,78395	8,01610	7,8875	7,8825
68,615	Norvège	100 couronnes norvégiennes.	69,1188	68,055	70,155	68,630	68,580
129,560	Pays-Bas	100 florins.	129,9226	127,9375	131,9360	129,680	129,620
17,115	Portugal	100 escudos.	17,17238	16,85	17,5020	17,125	17,110
94,910	Suède	100 couronnes suédoises.	95,43513	94,0048	96,8646	94,915	94,865
113,695	Suisse	100 francs suisses.	112,9033	110,110	115,810	113,665	113,625
69,08	Tchécoslovaquie	100 couron. tchécoslovaques.	68,57027	68,05	69,08	69,08	.....

Maroc	1 dirham	0,9756	Zone C. F. A.	100 francs C. F. A.	2
Tunisie	1 dinar	11,7549	Zone C. F. P.	100 francs C. F. P.	5,50

(1) Pour le dollar U. S. A. et la couronne tchécoslovaque, cours limites d'intervention de la Banque de France.
Pour chacune des autres devises, cours résultant des limites d'intervention sur le dollar, fixées par l'institut émetteur de la monnaie considérée d'une part et la Banque de France d'autre part.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilite quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE IMMOBILIERE DE L'AIR LIQUIDE

(Immeuble Quai d'Orsay - Rue Cognacq-Jay)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150.000 NF

SIÈGE SOCIAL: 75, QUAI D'ORSAY, PARIS (7e)

Obligations 6 0/0 1930 de 1.000 F (10 NF).

VINGT-SIXIÈME AMORTISSEMENT

Troisième tirage au sort effectué le 4 janvier 1961 de 1.365 obligations formant la totalité de l'annuité à amortir le 15 février 1961.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 1.365 obligations désignées lors du troisième tirage au sort effectué le 4 janvier 1961 (26e amortissement) et remboursables à compter du 15 février 1961, jouissance coupon n° 63 attaché;

2° Des obligations amorties au tirage du 6 janvier 1960 et non encore présentées au remboursement, jouissance coupon n° 61 attaché.

Ces obligations sont remboursables au pair, soit à 10 NF, au siège social, 75, quai d'Orsay, à Paris (7e), et également chez MM. Vernes et Ce, banquiers à Paris, 29, rue Taitbout, ainsi que dans tous les sièges, succursales et agences en France et en Algérie du Crédit lyonnais.

(Aucune obligation de cette catégorie n'était frappée d'opposition à la date du 4 janvier 1961 et toutes les obligations désignées au cours du premier tirage effectué le 18 décembre 1945 ont été remboursées.)

1° Numéros des obligations désignées lors du tirage au sort du 4 janvier 1961 et remboursables à compter du 15 février 1961, jouissance coupon n° 63 attaché.

2	76	149	179	163	3.402	3.403	3.408	3.409	3.410
186	200	219	222	224	3.429	3.473	3.475	3.477	3.478
239	240	255	256	257	3.479	3.481	3.482	3.485	3.492
329	331	335	336	339	3.538	3.543	3.550	3.553	3.573
362	368	374	375	398	3.580	3.583	3.589	3.686	3.700
399	465	512	531	548	3.752	3.801	3.806	3.809	3.815
550	554	555	565	566	3.906	3.919	4.004	4.005	4.054
578	580	592	599	615	4.182	4.230	4.231	4.297	4.335
616	695	749	750	776	4.353	4.355	4.357	4.361	4.364
781	822	868	871	951	4.365	4.369	4.370	4.371	4.440
952	958	959	960	962	4.445	4.447	4.475	4.510	4.518
965	969	972	1.034	1.038	4.519	4.520	4.521	4.527	4.535
1.052	1.054	1.055	1.056	1.060	4.536	4.537	4.540	4.572	4.595
1.116	1.122	1.124	1.228	1.255	4.600	4.669	4.721	4.724	4.745
1.263	1.265	1.322	1.327	1.341	4.746	4.790	4.836	4.837	4.842
1.668	1.669	1.671	1.675	1.683	4.921	4.930	4.932	4.954	4.962
1.685	1.686	1.933	1.941	1.953	4.970	4.972	4.975	4.976	4.978
1.955	1.959	2.001	2.002	2.023	4.989	5.006	5.028	5.043	5.057
2.060	2.063	2.065	2.074	2.101	5.081	5.082	5.083	5.193	5.195
2.111	2.113	2.115	2.117	2.119	5.200	5.227	5.279	5.312	5.322
2.124	2.192	2.193	2.199	2.218	5.323	5.325	5.343	5.358	5.371
2.226	2.272	2.284	2.288	2.291	5.374	5.401	5.402	5.452	5.453
2.303	2.314	2.391	2.439	2.511	5.465	5.468	5.471	5.487	5.493
2.517	2.521	2.529	2.537	2.584	5.495	5.496	5.498	5.531	5.532
2.618	2.621	2.623	2.635	2.679	5.535	5.547	5.550	5.553	5.557
2.700	2.751	2.820	2.850	2.851	5.571	5.572	5.629	5.643	5.659
2.941	2.953	3.011	3.030	3.051	5.660	5.662	5.666	5.686	5.757
3.062	3.063	3.071	3.078	3.079	5.759	5.760	5.762	5.763	5.764
3.131	3.136	3.141	3.151	3.242	5.766	5.767	5.773	5.779	5.780
3.245	3.256	3.259	3.261	3.263	5.781	5.782	5.783	5.936	5.940
3.272	3.283	3.286	3.289	3.290	6.063	6.071	6.072	6.077	6.078
3.294	3.295	3.296	3.300	3.323	6.081	6.124	6.125	6.128	6.169
3.324	3.337	3.340	3.341	3.388	6.171	6.181	6.188	6.189	6.219
3.389	3.390	3.392	3.394	3.399	6.220	6.225	6.246	6.248	6.249
6.261	6.263	6.264	6.265	6.269	13.712	13.713	13.714	13.719	13.722
6.273	6.289	6.293	6.294	6.350	13.736	13.779	13.786	13.790	13.878
6.351	6.425	6.456	6.458	6.461	13.922	13.958	13.967	13.986	13.990
6.464	6.465	6.487	6.489	6.495	13.993	13.994	13.999	14.009	14.012
6.499	6.508	6.541	6.546	6.559	14.019	14.024	14.070	14.124	14.127
6.560	6.561	6.600	6.615	6.621	14.130	14.132	14.135	14.138	14.143
6.687	6.807	6.827	6.846	6.848	14.147	14.153	14.151	14.167	14.172
6.850	6.853	6.856	6.864	6.865	14.251	14.253	14.254	14.257	14.269
6.866	6.867	6.868	6.870	6.876	14.339	14.358	14.359	14.361	14.392
6.877	6.879	6.908	6.924	6.930	14.404	14.408	14.410	14.419	14.420
6.979	6.980	6.999	7.017	7.022	14.422	14.423	14.427	14.433	14.440
7.023	7.024	7.047	7.062	7.063	14.477	14.484	14.517	14.537	14.545
7.066	7.078	7.128	7.215	7.218	14.547	14.553	14.555	14.557	14.560
7.219	7.221	7.224	7.229	7.234	14.562	14.566	14.634	14.678	14.679
7.238	7.286	7.287	7.288	7.311	14.681	14.684	14.727	14.738	14.761
7.317	7.333	7.346	7.348	7.351	14.764	14.792	14.801	14.804	14.823
7.352	7.360	7.361	7.363	7.370	14.839	14.863	14.879	14.948	15.016
7.373	7.374	7.375	7.376	7.390	15.028	15.034	15.051	15.062	15.069
7.394	7.419	7.422	7.452	7.459	15.080	15.085	15.087	15.107	15.110
7.461	7.487	7.497	7.502	7.505	15.112	15.113	15.174	15.183	15.184
7.506	7.737	7.738	7.828	7.865	15.188	15.241	15.250	15.251	15.275
7.866	7.909	7.911	7.912	7.913	15.297	15.298	15.314	15.316	15.320
7.914	7.918	7.923	8.012	8.045	15.329	15.330	15.332	15.333	15.337
8.046	8.047	8.049	8.051	8.110	15.338	15.412	15.413	15.425	15.460
8.113	8.116	8.154	8.168	8.169	15.461	15.482	15.489	15.518	15.520
8.170	8.171	8.174	8.176	8.179	15.530	15.531	15.538	15.549	15.590
8.194	8.208	8.214	8.216	8.225	15.591	15.592	15.639	15.750	15.764
8.251	8.263	8.264	8.266	8.270	15.782	15.784	15.788	15.789	15.793
8.277	8.278	8.286	8.289	8.298	15.809	15.810	15.812	15.858	15.867
8.352	8.355	8.358	8.371	8.402	15.887	15.888	15.912	15.913	15.914
8.406	8.429	8.458	8.460	8.461	15.916	15.918	15.920	15.928	15.932
8.463	8.493	8.527	8.528	8.531	15.933	15.934	15.943	15.965	16.016
8.536	8.614	8.615	8.617	8.661	16.031	16.035	16.080	16.154	16.155
8.670	8.671	8.672	8.677	8.740	16.157	16.158	16.173	16.236	16.266
8.741	8.742	8.743	8.792	8.793	16.298	16.299	16.310	16.314	16.317
8.826	8.828	8.829	8.830	8.890	16.327	16.330	16.349	16.353	16.357
8.891	8.928	8.929	8.932	8.958	16.376	16.452	16.454	16.462	16.479
8.961	8.966	9.067	9.073	9.170	16.481	16.482	16.536	16.537	16.541
9.220	9.387	9.397	9.405	9.415	16.548	16.552	16.557	16.602	16.604
9.456	9.488	9.497	9.544	9.640	16.607	16.608	16.639	16.686	16.687
9.646	9.675	9.677	9.679	9.690	16.688	16.714	16.715	16.719	16.724
9.733	9.798	9.834	9.836	9.859	16.725	16.774	16.809	16.812	16.815
9.875	9.882	9.886	9.891	9.957	16.829	16.837	16.841	16.866	16.877
9.996	9.999	10.005	10.006	10.007	16.884	16.890	16.924	16.925	16.943
10.008	10.024	10.072	10.073	10.080	16.946	16.992	16.997	16.998	17.021
10.091	10.127	10.129	10.148	10.159	17.023	17.062	17.064	17.094	17.166
10.193	10.194	10.217	10.227	10.232	17.190	17.191	17.198	17.202	17.205
10.239	10.243	10.244	10.309	10.358	17.221	17.223	17.237	17.254	17.255
10.359	10.371	10.389	10.393	10.394	17.297	17.302	17.303	17.304	17.317
10.397	10.462	10.463	10.471	10.479	17.399	17.421	17.464	17.504	17.507
10.495	10.496	10.498	10.501	10.542	17.512	17.515	17.523	17.531	17.532
10.631	10.649	10.650	10.653	10.715	17.535	17.539	17.540	17.547	17.549
10.722	10.724	10.728	10.745	10.747	17.550	17.551	17.552	17.554	17.559
10.799	10.844	11.066	11.183	11.185	17.563	17.567	17.569	17.577	17.578
11.197	11.201	11.202	11.207	11.210	17.579	17.587	17.589	17.598	17.599
11.223	11.224	11.227	11.323	11.357	17.603	17.609	17.610	17.612	17.615
11.358	11.359	11.391	11.396	11.466	17.621	17.622	17.629	17.636	17.637
11.474	11.478	11.479	11.492	11.543	17.645	17.653	17.654	17.666	17.672
11.547	11.548	11.550	11.551	11.554	17.673	17.674	17.675	17.676	17.677
11.556	11.559	11.586	11.599	11.612	17.679	17.681	17.686	17.688	17.692
11.627	11.715	11.768	11.772	11.776	17.695	17.698	17.971	17.976	17.977
11.779	11.882	11.883	11.965	11.997	17.998	17.999	18.073	20.102	20.109
12.018	12.068	12.069	12.080	12.088	20.130	20.135	20.136	20.140	20.143
12.089	12.091	12.187	12.188	12.248	20.147	20.155	20.159	20.164	20.171
12.250	12.304	12.323	12.331	12.333	20.173	20.177	20.178	20.181	20.189
12.371	12.383	12.385	12.388	12.396	20.190	20.192	20.193	20.194	20.195
12.402	12.418	12.419	12.422	12.429	20.196	20.200	20.204	20.231	20.232
12.455	12.459	12.493	12.494	12.532	20.246	20.256	20.264	20.266	20.272
12.533	12.553	12.735	12.750	12.753	20.273	20.275	20.276	20.278	20.282
12.812	12.837	12.852	12.858	12.871	20.294	20.301	20.304	20.306	20.311
12.912	12.913	12.914	13.006	13.007	20.314	20.316	20.319	20.320	20.323
13.013	13.027	13.151	13.212	13.221	20.326	20.327	20.329	20.338	20.347
13.224	13.291	13.318	13.319	13.333	20.348	20.353	20.355	20.359	20.367
13.341	13.342	13.343	13.344	13.358	20.368	20.378	20.379	20.380	20.384
13.376	13.381	13.443	13.462	13.466	20.391	20.394	20.395	20.396	20.397
13.478	13.482	13.514	13.538	13.539	22.913	22.920	22.921	22.922	22.924
13.551	13.573	13.575	13.579	13.580	22.928	22.937	22.938	22.939	22.944
13.582	13.583	13.596	13.677	13.683	22.946	22.948	22.950	22.951	22.953

22.958	22.963	22.965	22.966	22.967	23.341	23.344	23.350	23.351	23.359
22.969	22.971	22.975	22.976	22.984	23.361	23.365	23.371	23.376	23.385
22.988	22.990	22.992	22.993	22.994	23.387	23.390	23.391	23.398	23.401
22.996	22.998	23.002	23.007	23.008	23.404	23.407	23.409	23.410	23.412
23.012	23.015	23.017	23.018	23.022	23.420	23.421	23.423	23.425	23.429
23.025	23.026	23.033	23.034	23.040	23.430	23.431	23.432	23.434	23.435
23.042	23.043	23.046	23.049	23.050	23.438	23.440	23.447	23.449	23.451
23.053	23.059	23.067	23.070	23.074	23.457	23.459	23.460	23.463	23.467
23.075	23.077	23.080	23.081	23.082	23.470	23.471	23.477	23.478	23.483
23.083	23.084	23.085	23.090	23.093	23.485	23.490	23.499	23.504	23.505
23.097	23.100	23.101	23.102	23.107	23.515	23.516	23.527	23.528	23.534
23.108	23.110	23.112	23.113	23.115	23.537	23.542	23.546	23.547	23.548
23.117	23.120	23.121	23.126	23.130	23.549	23.552	23.554	23.556	23.560
23.133	23.137	23.139	23.141	23.149	23.563	23.565	23.567	23.572	23.574
23.151	23.152	23.153	23.164	23.166	23.577	23.580	23.582	23.586	23.589
23.168	23.173	23.175	23.179	23.183	23.590	23.595	23.597	23.599	23.636
23.184	23.186	23.187	23.193	23.194	23.671	23.675	23.676	23.677	23.913
23.202	23.204	23.205	23.213	23.217	23.918	23.924	23.935	24.018	24.052
23.228	23.230	23.231	23.233	23.241	24.246	24.259	24.260	24.262	24.639
23.242	23.243	23.247	23.252	23.255	24.641	24.658	24.663	24.668	24.670
23.257	23.262	23.263	23.264	23.266	24.676	24.753	24.754	24.777	24.778
23.267	23.268	23.275	23.279	23.282	24.779	24.791	24.796	24.797	24.802
23.283	23.289	23.290	23.291	23.293	24.807	24.809	24.816	24.822	24.831
23.302	23.304	23.315	23.318	23.320	24.944	24.990	24.998	24.999	25.000
23.323	23.328	23.332	23.335	23.337					

2° Numéros des obligations désignées lors du tirage au sort du 6 janvier 1960, remboursables à compter du 15 février 1960, jouissance coupon n° 61 attaché, et non encore présentées au remboursement à la date du 4 janvier 1961.

1	79	80	81	86	8.117	8.209	8.215	8.227	8.230
177	178	217	301	307	8.234	8.237	8.252	8.265	8.271
333	410	466	468	510	8.272	8.297	8.302	8.457	8.459
582	583	584	612	613	8.462	8.468	8.472	8.486	8.530
746	747	751	780	823	8.565	8.739	8.882	8.885	8.886
844	925	929	971	1.035	8.887	8.889	9.063	9.069	9.071
1.037	1.098	1.114	1.171	1.172	9.167	9.169	9.171	9.174	9.176
1.256	1.260	1.262	1.289	1.307	9.381	9.463	9.464	9.465	9.469
1.319	1.326	1.332	1.934	1.935	9.637	9.688	9.689	9.732	9.855
1.940	1.942	1.943	1.947	1.949	9.856	9.878	9.881	9.895	9.906
1.956	1.957	1.960	2.004	2.005	9.997	10.002	10.131	10.147	10.207
2.088	2.093	2.114	2.116	2.127	10.208	10.307	10.369	10.383	10.386
2.135	2.262	2.263	2.278	2.285	10.411	10.457	10.460	10.470	10.477
2.302	2.308	2.317	2.421	2.486	10.478	10.481	10.491	10.503	10.720
2.487	2.630	2.631	2.694	2.701	10.732	10.749	10.753	10.822	11.328
2.702	2.704	2.747	2.849	2.854	11.362	11.390	11.467	11.469	11.487
2.974	3.008	3.052	3.088	3.089	11.504	11.533	11.546	11.549	11.738
3.149	3.201	3.240	3.241	3.262	12.072	12.075	12.077	12.104	12.194
3.288	3.319	3.387	3.395	3.396	12.195	12.334	12.417	12.457	12.552
3.401	3.406	3.430	3.433	3.434	12.640	12.684	12.685	12.754	12.755
3.435	3.508	3.510	3.539	3.562	12.756	12.758	12.759	12.909	13.014
3.581	3.805	3.807	3.946	3.948	13.028	13.029	13.031	13.143	13.337
3.949	4.002	4.053	4.057	4.060	13.340	13.553	13.574	13.578	13.652
4.061	4.071	4.072	4.073	4.241	13.687	13.720	13.753	13.761	13.787
4.242	4.244	4.274	4.283	4.285	13.789	13.809	13.897	13.898	13.984
4.295	4.296	4.439	4.511	4.578	13.992	14.072	14.146	14.151	14.240
4.580	4.581	4.596	4.598	4.667	14.241	14.255	14.259	14.428	14.430
4.671	4.672	4.673	4.674	4.675	14.548	14.567	14.632	14.720	14.728
4.728	4.776	4.842	4.919	4.922	14.739	14.877	14.878	14.880	14.990
4.923	4.924	4.929	4.952	4.953	15.047	15.061	15.065	15.106	15.111
4.969	5.055	5.074	5.087	5.103	15.177	15.244	15.258	15.276	15.294
5.104	5.152	5.157	5.158	5.194	15.376	15.458	15.514	15.589	15.792
5.229	5.278	5.281	5.370	5.482	15.811	15.884	15.995	16.036	16.038
5.486	5.488	5.497	5.503	5.508	16.152	16.162	16.163	16.165	16.301
5.540	5.554	5.555	5.615	5.685	16.354	16.356	16.358	16.425	16.480
5.751	5.758	5.768	5.771	5.772	16.491	16.539	16.540	16.545	16.553
5.777	5.778	5.935	6.073	6.117	16.685	16.690	16.691	16.731	16.734
6.142	6.152	6.190	6.245	6.267	16.735	16.736	16.760	16.803	16.838
6.288	6.290	6.349	6.403	6.466	16.839	17.019	17.022	17.027	17.080
6.688	6.691	6.760	6.763	6.764	17.113	17.164	17.168	17.189	17.196
6.765	6.766	6.806	6.835	6.838	17.226	17.275	17.296	17.299	17.300
6.847	6.849	6.855	6.861	6.929	17.922	17.975	18.048	23.923	24.022
6.932	6.991	7.313	7.314	7.425	24.645	24.660	24.662	24.664	24.665
7.469	7.480	7.482	7.488	7.492	24.675	24.677	24.756	24.762	24.771
7.494	7.498	7.507	7.508	7.513	24.772	24.774	24.782	24.792	24.794
7.514	7.516	7.522	7.564	7.566	24.795	24.798	24.799	24.803	24.804
7.861	7.862	7.864	7.867	7.868	24.811	24.814	24.815	24.818	24.820
7.901	7.915	8.005	8.006	8.011	24.825	24.827	24.828	24.830	24.984
8.046	8.048	8.070	8.087	8.089	24.989	24.992			

VILLE DE RENNES

Obligations 6 1/4 0/0 1954 de 100 NF.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 janvier 1961: page 702, 1re colonne, au lieu de: « 11.343 à 11.580 », lire: « 11.343 et 11.580 ».

COMPAGNIE DE SAINT-COBAIN

Obligations 5 0/0 1941.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 janvier 1961: page 829, au lieu de: « 20.747 et 20.750 », lire: « 20.747 à 20.750 »; au lieu de: « 29.031 et 29.040 », lire: « 29.031 à 29.040 ».

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

Mme Belouin, née Hauth (Lucie-Marthe), secrétaire, demeurant impasse de la Bécasse, côte des Roses, à Thionville, représentée par Me Delrez, avocat à Hayange, actionne M. Belouin (André), directeur commercial, actuellement sans domicile ni résidence connus, pour abandon du domicile conjugal, et requiert de prononcer le divorce d'entre les époux Belouin-Hauth aux torts exclusifs du mari, avec toutes les conséquences de droit, et de le condamner aux dépens.

Mme Belouin (Lucie-Marthe), née Hauth, assigne M. Belouin (André) aux débats oraux qui auront lieu le lundi 24 avril 1961, à 14 heures, devant le tribunal de grande instance de Thionville, avec sommation de constituer avocat admis près ledit tribunal.

La présente publication vaut signification publique.

Greffe du tribunal de grande instance.

Thionville, le 24 janvier 1961.

Le greffier du tribunal de grande instance.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture du Puy-de-Dôme.

AVIS

Par pétition sur timbre en date du 3 novembre 1960, M. Gérard de Brosses, président de la Société minière et métallurgique du Châtelet, dont le siège social est à Paris (8e), 8, rue de l'Arcade, agissant au nom et pour le compte de ladite société, sollicite l'octroi d'un permis exclusif de recherches de fluorine portant sur partie du département du Puy-de-Dôme.

Les limites de ce permis sont déterminées par le périmètre d'un polygone à côtés rectilignes A B C D A, dont les sommets sont définis comme suit:

Sommet A. — Croix de pierre à 1 km de Tingaud, commune de Miremont, dans l'angle S.-W. du carrefour de deux chemins dont l'un va de Tingaud à Bordessoul, village de la commune de Miremont, et l'autre de la N. 687 à 1 km au Nord-Est de Tingaud à la D. 19 à 0,700 km au Sud-Est de Grégottier, commune de Miremont.

Sommet B. — Flèche du clocher de l'église de Saint-Jacques-d'Ambur.

Sommet C. — Angle N.-N.-W. de la grange de M. Grange (Antoine), cultivateur à la Corrède, commune de Saint-Jacques-d'Ambur.

Sommet D. — Faîte du toit en croupe de la chapelle de l'Arboulerie, commune de Miremont, à 0,600 km au Nord de l'Arboulerie sur le chemin qui vient de la D. 217.

La superficie comprise à l'intérieur de ces limites est de 1.434 hectares.

La durée du permis sollicité est de trois ans renouvelable.

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, une enquête sur cette demande sera ouverte du 10 février au 10 mars 1961.

Pendant toute la durée de l'enquête, la demande et ses annexes resteront déposées à la préfecture du Puy-de-Dôme, où le public pourra en prendre connaissance.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur le registre ouvert à cet effet à la préfecture du Puy-de-Dôme, soit adressées par lettre recommandée au préfet du Puy-de-Dôme.

Les oppositions devront être adressées par leurs auteurs au préfet du Puy-de-Dôme avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 10 mars 1961.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites par les articles 2 et 3 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, devront être déposées à la préfecture du Puy-de-Dôme avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 25 mars 1961.

Elles ne seront recevables que pour autant qu'elles ne porteront pas sur une région déjà soumise à enquête publique à la demande d'un tiers pétitionnaire et pour laquelle le délai de présentation des demandes en concurrence serait dépassé.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs à la Société minière et métallurgique du Châtelet, 8, rue de l'Arcade, Paris (8e), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis, ou, à défaut, le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, sera adressé au préfet.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 23 janvier 1961, le président du tribunal de grande instance de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Schugens (Jean-Baptiste), Schugens (Catherine), épouse Bardo, Schugens (Jean), demeurant tous trois à Rockershausen (Sarre), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Abdulezer (Isaac-Maurice), né le 19 août 1920 à Bagdad (Irak), demeurant 165, 6e avenue Percelia, à Johannesburg (Afrique du Sud), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Jean-Amir, né le 18 août 1948 à Grenoble (Isère), et Anne-Marie, née le 31 octobre 1952 à Johannesburg (Afrique du Sud), dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de substituer à son nom patronymique celui de Dulez.

M. Saloppe (Jean), né le 8 octobre 1912 à Monchy-Breton (Pas-de-Calais), demeurant 104, rue Emile-Zola, à Arras (Pas-de-Calais), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Jacques, né le 21 février 1953 à Maubeuge (Nord), et Michel, né le 28 juin 1954 à Maubeuge (Nord), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Saulier, ou Sageau, ou Sarot.

M. Bordel (Claude-André), magasinier, né à Bordeaux le 21 août 1932, demeurant à Bordeaux, 17, rue Chantecrit, actuellement soldat en A. F. N., S. P. 88879, agissant tant en son nom qu'au nom de ses enfants mineures: Christine-Joselle, née le 13 juillet 1951 à Bordeaux; Brigitte-Danièle, née le 6 janvier 1954 à Bordeaux; Catherine-Jeannette, née le 22 février 1958 à Bordeaux, et Dominique-Hélène, née le 2 septembre 1959 à Bordeaux, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bardel.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

2 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association des médaillés du travail des établissements Th. Sueur fils et Ce.** But: grouper, dans un esprit amical, et aider les médaillés du travail desdits établissements. Siège social: 1, route d'Abbeville, à Doullens.

3 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association des familles du Portel.** But: grouper les familles de toutes conditions pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: mairie du Portel (Pas-de-Calais).

4 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Société lilloise d'éducation physique, de préparation militaire et de perfectionnement des cadres de réserve.** But: pratique de l'éducation physique et des sports, de la préparation militaire et perfectionnement des cadres de réserve. Siège social: mairie de Lillers (Pas-de-Calais).

5 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. **Télé-Club de Conques.** But: permettre l'utilisation et le développement de la télévision, appoint précieux pour l'équipement d'un bourg touristique comme Conques. Siège social: mairie de Conques.

7 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Gex. **Centre d'études techniques agricoles du Pays de Gex.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social: 6, rue Zégut, à Gex (Ain).

9 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. **Groupement sportif du foyer rural de Montpensier.** But: faciliter la pratique des sports et propager l'éducation physique parmi les membres du foyer rural. Siège social: foyer rural de Montpensier, commune de Blida (département d'Alger).

9 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Comité national du Bon Accueil de France.** But: accueillir nos amis étrangers avec amour et les aider à s'intégrer à la vie et à la famille françaises. Siège social: 16, avenue de Wagram, Paris.

10 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **Association sportive des cheminots villeneuvois (A. S. C. V.).** But: pratique de tous les sports de plein air et d'intérieur. Siège social: stade des cités, Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).

10 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association de défense des souscripteurs de la S. C. I. Asnières-Argenteuil.** But: défense commune de ses membres, effectuer en leur nom toutes démarches ou négociations et les représenter. Siège social: 140, avenue d'Argenteuil, à Asnières.

10 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Florac. **Association d'éducation populaire de Saint-Georges-de-Levejac.** But: enseignements de tous ordres; œuvres scolaires, postscolaires; colonies et camps de vacances; loisirs des jeunes. Siège social: salle des œuvres, à Saint-Georges-de-Levejac (Lozère).

10 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération internationale culturelle féminine.** But: rassembler les associations et les clubs de femmes de tous les pays dont les activités ont pour objet la culture des adultes dans tous les domaines. Siège social: 62, rue de Rome, Paris.

12 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Boule pétanque bertrichampoise.** But: propagation dans l'agglomération du sport de boules de pétanque, création de jeux et surtout resserrer les liens de confiante camaraderie. Siège social: 67 *bis*, rue du Général-Leclerc, à Bertrichamps (Meurthe-et-Moselle).

13 janvier 1961. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Ecole du tour de l'église d'Umpeau.** But: création, entretien, développement d'écoles et d'établissements d'enseignement libre, d'œuvres d'éducation populaire, de patronage, de colonies de vacances et d'œuvres postscolaires de toute nature. Siège social: école du tour de l'église d'Umpeau.

16 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Association sportive du collège d'enseignement général de Beaucourt.** But: pratique du sport aux écoliers mixtes. Siège social: collège d'enseignement général mixte, Beaucourt (territoire de Belfort).

16 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Association sportive du collège d'enseignement général de filles, à Delle.** But: pratique du sport. Siège social: collège d'enseignement général de filles de Delle (territoire de Belfort).

16 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Comité des fêtes de la ville de Saint-Maur-des-Fossés.** But: organisation des fêtes locales et d'une foire-exposition annuelle. Siège social: 104, quai du Parc, Saint-Maur-des-Fossés.

17 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Secrétariat permanent aux relations Jeunesse, Armées, Profession (J. A. P.).** But: rechercher, en liaison avec les services publics et privés, les organisations professionnelles et syndicales, le meilleur emploi des hommes en fonction de leurs aptitudes et des besoins de l'économie nationale. Siège social: 89, avenue Niel, Paris.

17 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Association des propriétaires de la cité Saint-Jacques de Montgacher.** But: défense des intérêts collectifs des propriétaires. Siège social: mairie de Désertines (Allier).

18 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Amicale laïque de Pont-Saint-Vincent.** But: éducation populaire, loisirs culturels, cinéma, sports, œuvres sociales. Siège social: mairie de Pont-Saint-Vincent.

18 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Akbou. **Foyer rural d'Akbou.** But: caractère récréatif et éducatif; éducation, information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: 48, rue de la Paix, à Akbou (département de Sétif).

18 janvier 1961. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association pour la visiste des malades dans les établissements hospitaliers.** But: assister les malades et infirmes et leur famille durant leur séjour à l'hôpital et les aider à la sortie de l'hôpital. Siège social: cité Barnave, bâtiment F, Alger.

19 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Syndicat des chasseurs et propriétaires de Graissessac et ses environs.** But: grouper les propriétaires et habitants de la commune ainsi que les étrangers qui seraient admis en vue du développement du gibier par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation de la chasse sur les territoires où l'association possédera le droit de chasse soit par des apports des sociétaires, soit par cessions ou locations. Siège social: mairie de Graissessac (Hérault).

19 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association amicale des anciens élèves de Glanges.** But: liaison amicale entre l'école et la famille, et éducation populaire. Siège social: mairie de Glanges.

20 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de police. **Association française pour l'étude des grandes profondeurs océaniques.** But: grouper et unir les chercheurs, techniciens, constructeurs et utilisateurs en matière d'études des grandes profondeurs océaniques en vue de développer les méthodes et techniques d'investigation dans ce domaine, de faciliter aux membres de l'association leur information et leur perfectionnement scientifique et technique, d'assurer une contribution française aux activités de recherche scientifique concernant les grandes profondeurs, de susciter les concours financiers ou autres nécessaires à l'accomplissement du but poursuivi. Siège social: 23, rue Balzac, Paris.

21 janvier 1961. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association culturelle de la direction départementale du Puy-de-Dôme de la construction.** But: lecture d'œuvres littéraires par le prêt d'ouvrages ainsi que l'organisation de voyages tant individuels que collectifs. Siège social: cité administrative, rue Pélissier, Clermont-Ferrand.

21 janvier 1961. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association culturelle et éducative d'Algérie.** But: enseignements de tous ordres, œuvres scolaires, postscolaires, périscolaires, éducation populaire, colonies de vacances, etc. Siège social: 5, rue Jasmin, Alger.

21 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Amicale Rimard-Marignon.** But: animer des jeux, organiser fêtes et loisirs. Siège social: café Méchin, 28, rue H.-Ribière, Montluçon (Allier).

23 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Club n° 1, section de Bordeaux.** But: organiser pour ses membres les diverses formes d'utilisation de leurs loisirs, lecture, musique, spectacles, sports, tourisme, etc.; grouper les auditeurs et les téléspectateurs d'Europe n° 1. Siège social: café de France, 4, cours de Verdun, Bordeaux.

23 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Association pour la construction du centre paroissial de Fontbouillant.** But: construction d'une église dans le quartier de Fontbouillant, à Montluçon. Siège social: chez M. Foerster, 32, rue Charles-Péguy, Montluçon (Allier).

23 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Go-Kart-Club entraiguois.** But: pratiquer la conduite du kart. Siège social: auberge de la Sorgue, Entraigues (Vaucluse).

23 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Association départementale des parents et amis des enfants inadaptés.** But: défendre les intérêts moraux et matériels de ces enfants. Siège social: 7, rue La Boétie, Périgueux.

24 janvier 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Association nationale des jeunesses photographiques de France, section Provence - Côte d'Azur.** But: développer le goût par la photographie chez les jeunes et chez les adultes. Siège social: 29, rue de Mazagran, Marseille.

24 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Pétanque terrassonnaise.** But: pratique exclusive du jeu de pétanque. Siège social: 47, rue Max-Tourailles, Terrasson (Dordogne).

24 janvier 1961. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Comité de Provence de la Fédération française des maîtres nageurs sauveteurs.** But: développer les sports nautiques et grouper les associations d'enseignants de la natation et du sauvetage. Siège social: 81 *ter*, rue Edmond-Rostand, Marseille.

24 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Association des propriétaires et agriculteurs de la région d'Hermeray.** But: défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents. Siège social: mairie d'Hermeray (Seine-et-Oise).

25 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Comité de défense des intérêts d'Anglet-Montbrun.** But: défense des intérêts matériels et moraux de ses membres habitant le quartier de Montbrun-Anglet. Siège social: villa Bakea, quartier Montbrun, Anglet (Basses-Pyrénées).

25 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association d'éducation populaire des œuvres paroissiales de Pouilly-sous-Charlieu.** But: organisation, fonctionnement matériel et moral des œuvres, conférences, représentations, recrutement du personnel. Siège social: maison paroissiale, à Pouilly-sous-Charlieu (Loire).

25 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Bibliothèque pédagogique de Grasse.** But: perfectionnement professionnel et diffusion de la culture par le livre. Siège social: collège d'enseignement général de jeunes filles Saint-Hilaire, 10, avenue du Général-Charles-de-Gaulle, à Grasse (Alpes-Maritimes).

25 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand-Montrond. **Comité de gestion de la cantine scolaire de Nérondes.** But: pourvoir à la nourriture des enfants des écoles publiques et du collège d'enseignement général mixte au repas de midi, tous les jours de classe. Siège social: mairie de Nérondes (Cher).

26 janvier 1961. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association corporative des étudiants en dessin préparant le professorat de l'enseignement secondaire à l'école des beaux-arts de Rennes.** But: déterminer, défendre les intérêts de ces étudiants sur tous les plans; les représenter; activités culturelles. Siège social: école des beaux-arts, 30, rue Hoche, Rennes.

26 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Amicale de Saint-Astier des anciens combattants de 1914-1918.** But: resceller les liens d'amitié entre les anciens combattants de la guerre de 1914-1918. Siège social: rue Emile-Zola, Saint-Astier.

26 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **Union sportive municipale du Plessis-Trévise.** But: permettre la pratique des sports à la jeunesse du Plessis-Trévise. Siège social: mairie du Plessis-Trévise (Seine-et-Oise).

MODIFICATIONS

6 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. L'Ophelinat de jeunes filles de Vimoutiers change son titre, qui devient: **Vie et Joie, maison d'enfants filles de Vimoutiers.** Siège social: rue du Docteur-Maillard, Vimoutiers (Orne).

13 janvier 1961. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. L'Association du parc naturel du Caroux change son titre, qui devient: **Association du parc national du Caroux**, et les membres de son bureau. Siège social: hôtel de ville, Lamalou-les-Bains (Hérault).

18 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de police. **L'Union amicale et philanthropique des enfants de l'arrondisssement de Figeac à Paris** transfère son siège social du 133, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris, au 33, rue du Four, Paris.

20 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'Association française pour le développement des sciences administratives (section française de l'institut international des sciences administratives) change son titre, qui devient: **Institut français des sciences administratives.** Siège social: Conseil d'Etat, place du Palais-Royal, Paris.

25 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de la Gironde. L'Association amicale des veuves d'agents et retraités de la police de la sûreté nationale 4e région change son titre, qui devient: **Union nationale des retraités de la police, région bordelaise.** Siège social: 22, rue Rolland, à Bordeaux.

27 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **L'Amicale de la police de la Nièvre** transfère son siège social du 33, rue Saint-Genest, au 7 *bis*, rue d'Alsace-Lorraine, Nevers.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

MODIFICATIONS

23 janvier 1961. Déclaration à la préfecture de police. L'association **Fraternité et unité des Yougoslaves en France** transfère son siège social du 21, rue Lepic, Paris, au 17, rue Saint-Joseph, Paris.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.